

15/07/2024

# **PROJET D'ETABLISSEMENT MICRO-CRECHE LE VAL DES PTITS' LOUPS**

Rue du Val Fleuri-85190 VENANSAULT  
petiteenfance@larochesuryon.fr/02.51.47.48.66.

---

# Sommaire

---

<b>1. <u>Projet d'accueil</u></b>	<b>3</b>
➤ Les prestations d'accueil	
➤ Les différents types d'accueil	
➤ L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	
➤ Les compétences professionnelles mobilisées	
➤ Les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles	
➤ Les actions menées en matière de formation	
➤ L'accueil des stagiaires et apprentis	
➤ La place des parents	
<b>2. <u>Projet Educatif</u></b>	<b>8</b>
➤ Des valeurs à transmettre	
➤ La présentation de la structure	
➤ L'identification des besoins	
➤ Les objectifs prioritaires	
➤ La vie quotidienne	
➤ Le positionnement professionnel	
➤ L'accueil inclusif	
<b>3. <u>Projet social et développement durable</u></b>	<b>21</b>
➤ Les finalités et la démarche	
➤ Quelques dates clés	
➤ Un territoire attractif	
➤ Une diversité et une complémentarité de l'offre d'accueil	
➤ Des actions engagées en faveur du développement durable	
➤ Un élan pour la suite: des enjeux et des perspectives	

---

# 1. Projet d'accueil

---

## 1 - Les prestations d'accueil

Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour rôle :

- de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.
- d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- de concourir à l'intégration des enfants en situation de handicap et/ou ayant une maladie chronique.

La micro-crèche Le Val des p'tits loups est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Elle se situe rue du Val Fleuri à Venansault.

Elle accueille 12 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à leur scolarisation) et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les enfants de moins de 10 semaines peuvent être admis après avis du (de la) responsable de la structure, du médecin de l'enfant ou du médecin de l'établissement.

Les enfants déjà accueillis en structure et scolarisés peuvent continuer à fréquenter cette même structure les mercredis et les vacances scolaires en fonction du nombre de places disponibles et en accord avec le(la) responsable. Ces demandes seront réfléchies dans le sens du bien-être de l'enfant sachant que d'autres solutions d'accueil existent (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ...).

## 2- Les différents types d'accueil

### 2-1- L'accueil régulier

En tenant compte de la capacité d'accueil et des contraintes matérielles de chaque crèche de La Roche-sur-Yon Agglomération, la commission d'admission garantit l'optimisation de la fréquentation des établissements et prend en compte au mieux les besoins des enfants et des familles.

Dans ce cadre, elle établit des propositions d'admission tout en garantissant la mixité sociale, la mixité d'accueil et la mixité d'âge.

La commission d'admission traite les demandes d'accueil régulier, 4 fois par an maximum.

Les dossiers, une fois anonymisés, sont examinés par la commission d'admission de La Roche-sur-Yon Agglomération après dépôt des pièces demandées et confirmation écrite des familles :

- > De leur demande,
- > De la date d'entrée,
- > Des jours et heures d'accueil sur lesquels elles s'engagent.

La commission est souveraine dans ses décisions en particulier sur des situations familiales spécifiques.

Tout accueil régulier implique la signature d'un contrat d'accueil entre les parents et le gestionnaire (La Roche-sur-Yon Agglomération). Il est signé par les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable jusqu'au départ de l'enfant. Les dispositions du contrat, dont un exemplaire est remis aux parents, formalisent les droits et obligations des deux parties. Le contrat prend effet dès le premier jour de fréquentation de l'enfant à l'issue de la période d'adaptation.

## **2-2 - L'accueil occasionnel**

Les demandes de place en accueil occasionnel ne sont pas examinées par la commission d'admission mais par chaque directeur (trice) de crèche qui accepte ou non le dossier d'inscription en fonction des places disponibles dans l'établissement. Ils ne sont assujettis ni à un planning prévisionnel, ni à un contrat d'accueil.

Ces places ont notamment vocation à répondre aux besoins de parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

## **2-3 - L'accueil d'urgence**

Compte tenu des délais nécessaires à la réunion de la commission d'admission et de l'urgence de la demande, les admissions en accueil d'urgence ne sont pas examinées par la commission.

Ces places ont en effet vocation à répondre aux besoins de parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou sociale, ou confrontés à une situation imprévisible nécessitant un besoin d'accueil de leur enfant.

La demande est à faire 15 jours maximum avant le début de l'accueil, pour une durée maximum de 2 mois, renouvelable un mois.

L'appréciation de la situation d'urgence relève du (de la) responsable du guichet unique en lien avec le (la) directeur (trice) de l'établissement qui délivre l'autorisation d'admission.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance..

## **3 – L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :**

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique :

*« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »*

Ainsi, les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis jusqu'à leur 5 ans révolus aux mêmes conditions que tout autre enfant à partir du moment où leur handicap ou leur maladie est compatible avec l'accueil des autres enfants, les locaux, l'encadrement, le matériel et l'organisation de la structure.

Chaque situation sera évaluée individuellement en équipe pluridisciplinaire (équipe de la structure, partenaires accompagnant l'enfant et la famille, référent santé et accueil inclusif et/ou référent paramédical).

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre la famille et le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant. Ensuite, ce dernier sera mis à disposition du référent santé et accueil inclusif et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'enfant, les parents et les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (PMI, CAF, ...) afin de prendre en compte les besoins de chaque enfant, de mettre en place un accueil adapté et de l'accompagner dans son développement et son évolution.

S'il est constaté par l'équipe ou les parents que la structure ne peut répondre de façon adéquate à l'accompagnement de l'enfant ou que celui-ci ne peut s'adapter dans la structure, une réflexion commune sera menée (équipe, parents, référent santé et accueil inclusif, ...). Ainsi, une orientation vers d'autres services compétents pourra être envisagée.

Le référent santé et accueil inclusif (pour toutes les crèches quel que soit leur taille) et le référent paramédical (présents que pour les crèches de plus de 25 places) accompagnent les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Leurs missions sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

#### **4 – Les compétences professionnelles mobilisées**

Conformément au Décret 2021-1131 du 30 août 2021, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés de la petite enfance.

##### **4-1- La direction**

Elle est assurée par une référente technique de jeunes enfants (cf règlement de fonctionnement : mission de direction).

##### **4-2- Les éducateurs de jeunes enfants (0.8 ETP)**

L'éducateur de jeunes enfants assure la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec la famille. Il valorise au sein des équipes la fonction éducative pour favoriser l'éveil et le développement harmonieux des enfants, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Il est le relais entre l'équipe et la direction, propose et met en place les projets.

##### **4-3 - L'auxiliaire de puériculture et l'agent titulaire d'un CAP AEPE<sup>1</sup> (2.5 ETP)**

L'auxiliaire de puériculture et les agents CAP AEPE accueillent et accompagnent les enfants et leurs familles. Ils répondent aux besoins quotidiens (hygiène, repas, sieste...) et sollicitations des enfants, assurent la surveillance, les soins et organisent, dans le respect du projet éducatif, des activités d'éveil.

##### **4-4 - Les agents de service ou agent technique.**

Ils assurent la préparation des repas, la propreté du linge et l'entretien des locaux.

L'équipe se réunit régulièrement afin de pouvoir échanger autour de l'organisation de l'accueil, de la structure, de discuter d'éventuelles problématiques mais également afin de pouvoir faire émerger les projets à destination des enfants et de leurs familles.

##### **4-5 - Les autres professionnels :**

**Une référente pédagogique** peut appuyer les équipes, à leur demande, sur différents sujets en lien avec l'accueil des enfants ou le travail d'équipe.

**Un psychologue référent** pour le personnel peut accompagner les équipes face à des situations complexes quand l'intervention d'un tiers peut être nécessaire.

---

<sup>1</sup> CAP AEPE : Accompagnement Educatif Petite Enfance

**Des intervenants extérieurs** peuvent être présents ponctuellement auprès des enfants et des équipes. Ceux-ci permettent de proposer des activités pédagogiques différentes (médiathèque, musicien, plasticien, psychomotricien, ...)

## **5 – Actions menées en matière d’analyse des pratiques professionnelles :**

En application de l’article R. 2324-37 du décret 2021-1131 du 30 août 2021, les professionnels bénéficient d’analyse de la pratique dans les conditions suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants,
- elles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille,
- la personne qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels,
- les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Ces temps d’analyse de pratique ont pour but :

- d'évaluer et de faire évoluer les pratiques éducatives en tenant compte des singularités des enfants et de leurs familles.
- de faciliter et/ou faire évoluer le fonctionnement des équipes.

## **6 – Actions menées en matière de formation :**

La formation continue des professionnels de la petite enfance est une nécessité. En effet, ce domaine est en constante évolution et chaque professionnel doit pouvoir avancer dans sa carrière en ayant accès à ces nouvelles connaissances.

C’est pourquoi, pour rester cohérents, maintenir la motivation et toujours améliorer l’accueil des enfants et de leur famille, la Direction de la petite enfance en lien avec le service formation de l’agglomération propose différentes formations aux agents :

- des formations internes (incendie, gestes et postures, gestion du stress, ...),
- des formations groupées adressées à l’ensemble du personnel de la petite enfance (aménagement de l’espace, bienveillance, adaptation, transmission, ...),
- des formations individuelles au choix de chaque agent avec le CNFPT ou tout autre organisme agréé.

Une journée pédagogique est organisée chaque année au sein de chaque structure réunissant l’ensemble de l’équipe.

Cette journée donne l’opportunité de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d’équipe. Le thème est au choix de l’équipe avec, parfois, la venue d’un intervenant extérieur. Les parents sont informés en amont de la date de cette journée afin d’anticiper la fermeture de la structure.

De même une journée pédagogique pour l’ensemble du personnel petite enfance peut être mis en place dans le même but.

## **7 – L'accueil des stagiaires et apprentis :**

Les structures accueillent régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis.

Les stagiaires et apprentis sont issus de différentes formations en lien avec la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE, Bac Professionnel, ...

Pour les professionnels, c'est l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers du questionnement des stagiaires.

Ces stagiaires et apprentis sont encadrés par une personne dédiée durant tout leur temps de présence.

Les stagiaires ainsi que les apprentis en première année de formation ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement.

## **8 - La place des parents**

Il est essentiel qu'un lien existe entre les parents et le personnel de l'établissement.

Au quotidien, les temps de transmissions sont un moment privilégié d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe. Le parent doit pouvoir exprimer ses questionnements, doutes, peurs, souhaits et recevoir toutes les informations nécessaires concernant l'accueil de son enfant.

Aussi, les parents peuvent solliciter une rencontre hors des temps de transmission (sans la présence des enfants ou d'autres parents) avec l'équipe et/ou la direction sur tout sujet. Un rendez-vous pourra alors être proposé.

Pour toute information concernant la vie ou l'organisation de la structure, les familles sont informées par le biais de plusieurs supports : internet, mail, affichage, flyers, ...

Des temps conviviaux sont aussi proposés aux parents autant que possible (ateliers parents/enfants, rencontres festives, journées à thème, sorties, ...) afin qu'ils participent à la vie de la structure et qu'ils partagent des temps avec leur enfant dans le cadre de l'accueil.

Cela facilite les échanges et met en confiance les parents.

Lors des sorties extérieures, les parents peuvent être sollicités pour participer à l'accompagnement des enfants.

---

## 2. Projet éducatif

---

Le projet éducatif de la micro-crèche s'inscrit dans le prolongement du projet social de La Roche-sur-Yon Agglomération. Les valeurs qui sont défendues au sein de l'agglomération sont le respect et l'équité.

**Respect** qui permet de « considérer l'enfant et sa famille avec égard, d'être à l'écoute et de savoir entendre la différence ».

**Équité** qui suppose « le respect des droits de chacun, en toute impartialité, par un traitement similaire des individus... Elle vise à mettre en œuvre l'égalité entre les personnes ».

Nous avons voulu approfondir ces notions et nous les approprier en réfléchissant sur ce que nous souhaitons transmettre au travers de notre travail quotidien auprès des enfants et des familles. Cette démarche guidera également notre travail d'équipe.

Une définition du mot valeur nous convient bien. Selon Wikipédia, « les valeurs représentent des principes auxquels doivent se conformer les manières d'être et d'agir. Les principes sont ceux qu'une personne ou qu'une collectivité reconnaissent comme « idéales »... Elles sont appelées à orienter l'action des individus dans une société, en fixant des buts, des idéaux. Elles constituent une morale qui donne aux individus les moyens de juger leurs actes et de se construire une éthique personnelle ».

Deux valeurs se dégagent de notre réflexion : le respect et la solidarité.

### Le respect

#### 1 Le respect de l'enfant :

Ecouter sa parole, ses besoins, ses rythmes, ses envies, son bien-être ou repérer son mal-être (par l'observation notamment).

Prendre en compte l'individualité de l'enfant au sein du groupe et sa personnalité. Se rendre disponible pour s'occuper de lui autant que possible. S'adapter à lui, respecter son histoire sans la juger, prendre le temps de le comprendre. Lui proposer des activités ou des aménagements de l'espace adaptés à ses capacités ainsi qu'à ses besoins. Le laisser exprimer ses émotions, les accepter, les accompagner. Lui poser des limites et le cadre nécessaire pour qu'il se construise en sécurité. Respecter son corps, son intégrité physique et morale

Respecter l'enfant c'est aussi avoir confiance dans ses capacités.

#### 2 Le respect des adultes :

##### Les parents

Ecouter leurs besoins et s'efforcer d'y répondre. Respecter une certaine discrétion si un parent souhaite échanger sur des points plus personnels. L'inviter à discuter dans un espace plus isolé.

Respecter leur éducation, leur histoire, leurs difficultés. Les accompagner dans leurs doutes et leurs questionnements s'ils concernent les enfants qu'ils nous confient et bien sûr s'ils souhaitent les partager. Respecter aussi un parent qui ne souhaite pas forcément échanger.

Accepter les différences sociales, culturelles et éducatives sans juger et dans la limite de nos possibilités (règles d'hygiène et de sécurité en place dans la structure d'accueil).

Les inviter à partager la vie de la crèche en les faisant entrer dans l'espace de vie et en leur proposant des temps de convivialité pour échanger de façon moins informelle. Les inviter enfin à participer au conseil de structure.

##### Les collègues

Travailler dans l'écoute de l'autre, le dialogue, la communication respectueuse entre collègues et sans jugement. Cela suppose des échanges polis, de chercher à se comprendre et enfin de savoir se

remettre en cause si nécessaire. Respecter autant que possible la personnalité de chacun de ses collègues. Respecter les façons de faire différemment si nous travaillons dans le même sens et avec les mêmes objectifs.

Avoir confiance en ses collègues.

### Soi-même

Il nous semble important de savoir s'écouter pour mieux écouter l'autre :

- écouter ses limites et pouvoir déléguer après de l'équipe avant de les dépasser.
- écouter son désaccord et pouvoir l'exprimer si une situation ne nous convient pas.
- exprimer une demande si elle semble adaptée.
- écouter son corps et savoir s'installer confortablement pour être disponible à l'enfant.

### La solidarité

L'idée de solidarité accompagne aussi notre travail au quotidien. Etre solidaire entre collègues et développer la complémentarité au sein de l'équipe, s'épauler dans les situations professionnelles difficiles. Partager et répartir les tâches. Savoir que l'on peut compter sur l'équipe et passer le relais pour garantir à l'enfant un accueil professionnel. Inciter l'entraide entre les enfants et avec l'adulte, favoriser l'empathie : donner un jeu ou le doudou du bébé, participer au rangement des jeux, des livres pour que les autres enfants puissent aussi les utiliser. Inviter à faire attention à l'autre à partager.

## **Présentation de la structure**

La micro-crèche « Le Val des P'tits Loups » est un établissement de service public implanté sur le territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération. Il se situe rue du Val Fleuri à Venansault.

Elle est proche du centre bourg, de l'EPHAD, de la médiathèque et l'école maternelle est accessible à pied ce qui facilite les échanges.

Conformément au règlement de fonctionnement l'établissement propose 12 places d'accueil. Un accueil en surnombre est possible jusqu'à 14 très ponctuellement

La micro crèche accueille des enfants de 10 semaines à 5 ans révolus pour de l'accueil régulier ou de l'accueil occasionnel. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié. Le taux d'encadrement appliqué est de 1 adulte pour 6 enfants tous âges confondus.

### Objectif de la micro-crèche

La micro-crèche assure à l'enfant un accompagnement de qualité en l'absence de ses parents sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant.

Dans le contexte de différents types d'accueil (régulier et occasionnel), notre objectif est d'accompagner l'enfant dans la séparation avec sa famille et de lui permettre de s'éveiller à la vie de groupe. Cette séparation doit se dérouler dans un cadre adapté et sécurisant.

### L'équipe se compose :

- d'une responsable Educatrice de jeunes enfants (0,20 ETP)
- d'une éducatrice de jeunes enfants (0,80 ETP)
- de trois auxiliaires de puériculture (3 ETP)
- d'un agent d'entretien (25 h par semaine)

## Identifier les besoins

### Les besoins des enfants

Les **besoins physiologiques** (manger, boire, dormir, soins d'hygiène) sont les premiers à satisfaire. En effet, la régularité et la qualité des soins prodigués à l'enfant contribuent à développer son sentiment de confiance.

L'enfant en bas âge est dépendant de l'adulte pour satisfaire ses besoins physiologiques, il est donc essentiel d'y être attentif et de repérer ceux qu'il exprime.

Le **besoin de sécurité** est essentiel aussi. On peut distinguer la **sécurité physique** et la **sécurité affective**.

L'enfant a besoin que l'environnement dans lequel il évolue soit adapté à ses capacités motrices. L'adulte doit s'assurer que l'espace ne présente pas de dangers lors des explorations de l'enfant. Le tout petit doit pouvoir aussi expérimenter les contacts avec ses pairs dans une ambiance apaisée et non agressive.

Pour ce qui concerne la sécurité affective, l'enfant doit pouvoir s'attacher et trouver au sein du lieu qui l'accueille, les éléments qui contribueront à l'éveil de sa personnalité. Un espace aménagé, des repères stables dans le fonctionnement ainsi qu'une équipe éducative disponible, accueillante, respectueuse et à l'écoute de ses besoins.

Cela suppose aussi une confiance du professionnel à son égard qui lui permettra d'asseoir l'estime de soi indispensable pour s'épanouir.

Si tous ces éléments sont réunis l'enfant pourra alors trouver sa place dans le groupe. Cette place lui permettra, au final, de s'accomplir, de s'affirmer et d'accéder à l'autonomie. L'adulte professionnel pourra alors conduire cet enfant qui lui est confié vers la créativité, la curiosité et l'accès au langage.

### Les besoins des familles

On peut s'interroger sur ce que souhaitent trouver les familles lorsqu'elles fréquentent la micro-crèche.

Laisser son enfant en toute sérénité suppose de se sentir en confiance avec l'équipe. La confiance s'installe par différents biais :

- la façon d'être accueilli et informé sur la prise en charge de leur enfant,
- la façon dont nous allons répondre à leur besoin de garde,
- la façon dont nous allons les écouter, les conseiller,
- la façon dont nous allons les intégrer à la vie de la structure.

En résumé, la place que nous allons leur laisser dans cette expérience de coéducation.

Ainsi nous devons être vigilants à :

- entendre leur besoin d'accueil (régulier ou occasionnel).
- les accueillir de façon individualisée avec leur histoire, leurs questionnements, leurs besoins spécifiques.
- les mettre en confiance, les accompagner dans leur rôle de parents, les intégrer à la vie de la structure.

### Les besoins des professionnels

L'analyse des besoins ne serait pas complète sans évoquer ceux des professionnels en charge de l'accueil des enfants. L'équipe a besoin de confort pour exercer pleinement sa disponibilité à l'enfant. Elle a besoin de cohérence dans son approche éducative des enfants. Elle a besoin d'échanger sur ses pratiques et elle a besoin également d'être reconnue dans ses missions éducatives.

## Les objectifs prioritaires

Pour agir de façon cohérente, nous suivons une ligne de conduite, des objectifs qui nous semblent prioritaires et qui orientent notre travail quotidien.

### En ce qui concerne les enfants :

- > Répondre aux besoins physiologiques, psychologiques et affectifs des enfants.
- > Mettre en œuvre ce qui contribue au plein épanouissement de l'enfant et à son bien être :
  - valoriser ses compétences, lui faire confiance et conforter son estime de soi.
  - l'accompagner vers son autonomie dans les actes de la vie quotidienne.
  - favoriser la socialisation avec ses pairs et au sein de son environnement proche.

### En ce qui concerne les familles :

Accueillir les parents, les intégrer à la vie de la structure, leur ouvrir l'espace de vie des enfants :

- prendre en compte la singularité des familles, se rendre disponible, être avenant dans le contact, faciliter les échanges.

Accompagner les parents dans leur rôle éducatif :

- les informer, les conseiller, les orienter sans porter de jugements sur leurs façons de faire.

### En ce qui concerne l'équipe :

Prendre soin de son confort physique et intellectuel pour se rendre disponible à l'autre :

- aménager l'espace en tenant compte de chacun (enfants et adultes).
- favoriser l'échange et la communication au sein de l'équipe (la solidarité, la confiance et l'écoute facilitent la mise en place de projets communs).
- permettre et contribuer à la formation continue des agents.
- encourager la réflexion et l'ajustement aux besoins des enfants et des familles (Analyse de pratique, réunion de travail mensuelles, journées pédagogique...).

## La vie quotidienne

### **1- L'accueil :**

L'accueil signifie la manière de recevoir quelqu'un. Il est important de souhaiter la bienvenue à l'enfant ainsi qu'à ses parents. *« La 1<sup>ère</sup> marque de respect envers le bébé est d'accueillir ses parents. Quand il sent ses parents bien dans le service de garde, il se sent en sécurité ».*

La qualité de l'accueil du matin et du soir est essentielle au bien-être de l'enfant. Ainsi se présenter physiquement à l'accueil lorsque la famille arrive est important mais ne pas s'avancer trop vite laisse aussi aux parents et aux enfants le temps de se préparer à la séparation. Nous devons ainsi rester présentes et disponibles lors des transmissions pour rassurer la famille mais savoir également nous éloigner si besoin pour respecter l'intimité d'une séparation ou de retrouvailles.

Il ne faut pas hésiter non plus à inviter les parents à rentrer dans l'espace de jeu des enfants au moment des accueils si ces derniers le souhaitent. En effet, l'enfant a parfois besoin de temps pour se séparer ou pour retrouver sa famille, la présence du parent dans son espace de vie permettra pour certains une séparation plus facile et des retrouvailles progressives.

Accueillir, c'est aussi mettre des mots sur les émotions exprimées par l'enfant. Individualiser l'accueil de l'enfant et de son parent permet le respect de la relation propre à chacun (chaque relation est différente entre l'accueillant et l'accueilli).

Il est important de laisser le parent décider du moment où la séparation doit se faire, ainsi que la façon dont elle doit se faire. Nous devons être attentives aux rituels de séparation qui s'installent et les

respecter autant que possible (passer par les bras, aller à la fenêtre, ...). Nous devons ajuster notre accueil au besoin des familles.

Accueillir dans de bonnes conditions suppose enfin d'être à l'écoute, attentive à l'enfant et aux parents ainsi qu'aux informations transmises.

## **2- Les transmissions :**

Il existe différentes formes de transmissions :

- les transmissions entre parents et professionnelles,
- les transmissions entre professionnelles,
- les transmissions écrites sur le cahier,
- les transmissions orales à l'attention des familles au moment des accueils.

La transmission est l'action de transmettre.

Selon le dictionnaire Larousse, il s'agit de « faire passer des informations de quelqu'un à quelqu'un d'autre ».

### Transmissions de l'équipe aux familles

L'équipe transmet des informations d'ordre général par le biais d'un panneau d'information situé dans le hall d'entrée (ex : menus, sorties, animations, remplacements, infos diverses).

Les transmissions individuelles entre parents et professionnels sont possibles à l'arrivée ou au départ de l'enfant. Elles sont notées si besoin dans le cahier de transmissions journalier.

La micro-crèche met à disposition des familles le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement ainsi que les protocoles de soins.

Des photos des activités proposées aux enfants sont régulièrement exposées afin d'aider les familles à visualiser ce que l'enfant fait et favoriser les échanges.

La responsable peut transmettre certaines informations d'ordre général ou personnelles par mail.

### Transmissions au sein de l'équipe

L'information à l'équipe ne doit pas être faite entre 2 portes. Il est important d'utiliser le cahier de transmission prévu à cet effet.

Nous pouvons faire attention à ne pas se transmettre des choses inutiles et à ne pas discuter non plus sur la tête des enfants notamment au moment des repas. Il faut s'autoriser à se dire quand on s'écarte de notre travail : rester concentrée sur les enfants demande de l'autodiscipline. Il est donc préférable d'échanger entre nous plutôt le matin en arrivant ou le soir quand il y a moins d'enfants.

## **3- La familiarisation de l'enfant et de sa famille**

Chaque nouvelle famille accueillie est d'abord reçue par la responsable pour un premier rendez-vous administratif. Elle rencontrera l'équipe dans un second temps.

Ce premier échange permet de présenter la structure, l'équipe, le fonctionnement ainsi que le projet éducatif de la micro-crèche.

Elle permet d'aborder également les questions diverses de la famille concernant l'accueil de leur enfant et d'échanger sur les attentes et les besoins particuliers.

Une visite médicale avec le médecin référent est programmée pour les enfants qui fréquenteront en accueil régulier, pour les bébés de moins de 4 mois ou pour tout enfant présentant une prise en charge particulière (PAI).

Lors de ce rendez-vous administratif, nous évoquons également l'adaptation. Selon le souhait de la famille, elle peut être organisée à ce moment-là ou bien se prévoir plus tard quelques jours avant l'entrée à la micro-crèche.

L'adaptation est discutée en tenant compte des besoins des enfants (rythmes, repères), des possibilités des familles et des possibilités de la structure.

Un premier temps est prévu pour l'enfant en présence de son parent pour partager la vie de la structure. Ce temps peut varier selon le besoin du parent et celui de l'enfant.

Ce moment est l'occasion d'échanger avec l'équipe sur le rythme de l'enfant, ses goûts, ses habitudes (on peut faire un écrit afin de laisser une trace de ces informations).

D'autres temps similaires peuvent s'imaginer si la séparation semble délicate. Il est possible d'instaurer une référence pour un enfant ou une famille qui présente des difficultés à se séparer.

La séparation est ensuite envisagée, elle est généralement de courte durée la première fois et permet à l'enfant de voir son parent revenir rapidement. Le parent peut rester un peu puis laisser son enfant le temps qu'il le souhaite à la condition d'être joignable.

En résumé, la familiarisation se construit et se négocie avec les parents. Il faut savoir faire les choses en lien avec la personne en face de soi, tenir compte de ce qu'elle dit, écouter, respecter tout en tenant compte du contexte d'accueil et de la capacité de l'enfant à se séparer.

#### **4- L'alimentation**

Les temps de repas sont basés sur le respect de l'enfant et de son autonomie. Ce sont des moments essentiels pour que celui-ci s'épanouisse à la crèche.

Quelques éléments importants sont à prendre en compte :

##### Le respect du rythme de l'enfant et de son développement

Le repas est introduit par un rituel adapté à l'âge de l'enfant et à son besoin (ex : se laver les mains, demander si c'est prêt...).

La composition du repas diffère selon l'âge. L'introduction des aliments se fait progressivement selon les consignes des parents. Nous proposons aux familles d'apporter le biberon personnel pour permettre la continuité de ce qui se passe à la maison. Le lait maternel est accepté selon le protocole de transport et de conservation mis en place. Les mamans qui le souhaitent peuvent venir allaiter leur bébé à la crèche.

Le lieu de prise de repas évolue en fonction de l'âge et du développement moteur : transat, siège à tablette puis repas à table lorsque l'enfant sait s'y installer seul.

L'appétit, le régime alimentaire et les goûts des enfants sont respectés. Nous suivons également les indications d'horaires données le matin par les familles. Il est à rappeler que nous ne réveillons pas un enfant qui dort pour l'alimenter. Le repas est proposé à partir de 11h30 pour les enfants qui ne dorment pas.

**Le temps de repas est un moment où l'enfant peut mesurer sa propre autonomie que nous valorisons.** L'enfant s'installe à table à la place de son choix. Il mange en fonction de sa faim. Il a la possibilité de se resservir ou d'être resservi. L'enfant se lave le visage avec un gant de toilette à la fin du repas. Il se nettoie les mains au lavabo et retire lui-même sa serviette qu'il met dans la panier à linge. L'enfant est toujours accompagné et aidé d'un adulte si besoin.

**Le temps de repas est un temps convivial, agréable, de repos et d'échange.**

Des règles de vie sont mises en place :

- sensibilisation à la politesse,
- rester assis le temps du repas,

- s'écouter les uns les autres,
- essayer de rester calme pendant le repas,
- attendre son tour pour laver les mains au lavabo.

**Mise en place des plateaux repas pour les plus grands pour mettre encore plus l'accent sur le respect du rythme et l'autonomie de l'enfant.** Lorsque l'enfant nous semble prêt et après avoir expérimenté le repas à table en assiette nous proposons de prendre le repas sur un plateau compartimenté comprenant le plat de résistance et le dessert. L'entrée est proposée dans un plat et l'enfant est encouragé à se servir seul. L'enfant gère lui-même son repas selon son rythme. Il a la possibilité de passer d'un plat à l'autre dans le sens qu'il veut. Il conserve son autonomie dans la gestion de son repas. Nous favorisons l'idée de plaisir, de convivialité autour du repas. Les échanges sont facilités grâce à un climat apaisé, et à l'adulte posé qui partage ce moment. Dans le cadre du développement durable nous utilisons des verres à la place des gobelets et envisageons l'usage de plateaux repas en inox dès que possible.

Un moment de transition entre la fin du repas et le début de la sieste est indispensable afin que l'enfant puisse jouer et se « défouler » avant la sieste.

### **5- Le sommeil**

Le sommeil est un besoin physiologique, vital au même titre que l'alimentation.

**L'enfant trouvera plus facilement son sommeil si des rituels qui le sécurisent sont mis en place.**

L'enfant récupère son doudou et sa tétine. Si besoin, un petit temps de lecture, de musique douce ou en chansons est proposé avant d'entrer dans la salle de sieste pour le retour au calme. L'enfant a un lit attitré s'il fréquente en accueil régulier, il peut dormir avec sa turbulette personnelle.

L'enfant est toujours accompagné d'un adulte pendant le temps de sieste. Une attention constante et une présence attentive sont réalisées très régulièrement auprès des bébés. Des feuilles de renseignement sur le sommeil sont remplies à chaque passage. Elles comportent le nom de l'enfant, son état (veille ou sommeil), l'heure de relevé d'information ainsi que les initiales du professionnel qui effectue la surveillance.

Pour les plus âgés qui ne font qu'une seule sieste, l'adulte reste dans le dortoir tout le temps de la sieste et jusqu'au réveil du plus grand nombre.

**Comme pour l'alimentation, il est primordial de respecter le rythme et les besoins de chaque enfant.**

Observation des signes de fatigue qui diffèrent d'un enfant à l'autre et d'un jour à l'autre

Le temps de sommeil est propre à chacun ! Le lieu de repos évolue en fonction de l'âge et du rythme de l'enfant. Le lever des enfants est échelonné suivant les besoins. Le réveil de chacun est différent et se fait naturellement.

**L'adulte valorise aussi l'autonomie de l'enfant à son coucher et à son lever.**

Nous encourageons l'enfant à se déshabiller puis à s'habiller lorsque nous le sentons prêt. Il va le faire seul ou avec l'aide de l'adulte s'il le souhaite. Il range ses affaires dans une corbeille. L'enfant se lève seul s'il le peut.

Quelques précisions quant au temps de sommeil des bébés : leurs rythmes et leurs besoins.

Les signes de fatigue ne sont pas les mêmes d'un enfant à l'autre. En tant que professionnel, c'est quelque chose que nous respectons.

Ainsi les levers et les couchers des enfants se font à toute heure car les rythmes et les besoins sont différents (siestes parfois plus courtes chez le tout petit).

D'un jour à l'autre, les besoins de sommeil peuvent changer.  
Le rythme, comme le lieu d'endormissement sont respectés (doudou, poussette, lit).  
Nous ne déplaçons pas un enfant qui s'est endormi à un endroit précis.

#### **6- La place du doudou et de la tétine**

Le doudou ou objet transitionnel fait le lien entre l'enfant et sa famille. Il rassure l'enfant qui peut y reporter son besoin affectif et de réassurance lorsqu'il commence à se séparer de ses proches. Le doudou contribue à la continuité du lien familial lorsque l'enfant vient à la micro-crèche. Pour cette raison, il est essentiel de demander aux familles si l'enfant en possède un ou non.

Le doudou reste accessible en permanence dans le lieu de vie permettant ainsi à l'enfant de le poser ou de le reprendre en fonction de son besoin propre. Cette possibilité de choix lui permet de construire son autonomie affective et d'affirmer son identité parmi ses pairs. La « maison à doudou » est un endroit repère pour poser et retrouver son doudou, elle se situe dans un lieu accessible. Son libre accès permet à l'enfant de se sentir en confiance aussi pour apprendre à s'en séparer progressivement.

A la demande de la famille ou pour aider l'enfant à prendre de l'autonomie, nous pouvons **proposer** de le poser pour des temps spécifiques (repas, activités, salle de motricité, jardin) **mais** l'enfant peut le garder si cette séparation lui est trop difficile.

#### **La tétine est-elle un doudou ?**

La tétine est à prendre en considération au même titre que le doudou. Elle répond en plus à un besoin de succion pour l'enfant.

L'enfant doit pouvoir en disposer quand il en a besoin et la reposer s'il n'en veut plus. Il est important qu'il soit acteur de son utilisation comme c'est le cas pour le doudou pour des raisons similaires de construction de son autonomie affective.

En conclusion et d'une façon générale, un enfant qui a besoin de sa tétine et de son doudou de manière plus intense qu'à l'habitude doit nous interpeller. Nous devons essayer de comprendre ce qui se passe pour lui à ce moment donné.

#### **7- L'hygiène**

L'hygiène commence par le lavage des mains avant et après le repas et après chaque passage aux toilettes ou sur le pot. Cela continue par le lavage du visage au gant après le repas et le goûter.

Un miroir est installé dans le coin repas où l'enfant peut vérifier si sa bouche est propre avant de passer au lavabo.

Le moment du change est un moment d'hygiène mais aussi un moment d'autonomie possible. A cet effet, nous invitons l'enfant à monter seul sur le tapis de change dès qu'il peut le faire à l'aide de l'escalier. Plus grand, lorsqu'il nous montre le souhait de se déshabiller seul, nous pouvons lui proposer une corbeille et l'accompagner au sol pour cet apprentissage. De la même façon, nous pouvons proposer à l'enfant qui va sur le pot ou aux toilettes un change debout si cela semble plus confortable pour l'adulte, en accord avec l'enfant.

Le moment de change est un moment qui doit rester privilégié, en relation duelle avec l'adulte pour un accompagnement très individualisé, adapté aux possibilités de chaque enfant.

Nous pouvons néanmoins envisager de prendre ensemble deux enfants si l'un d'entre eux est très autonome.

La micro-crèche utilise des produits d'entretien et d'hygiène adaptés aux enfants et respectueux pour l'environnement.

### L'approche du pot

Ecouter et entendre le désir de l'enfant est notre priorité. Toutefois, nous sollicitons toujours l'accord de la famille avant de proposer le pot à l'enfant qui le souhaite.

Accompagner l'enfant et sa famille lors de cet apprentissage suppose des échanges ou le souhait de la famille est entendu si l'enfant est d'accord. Le pot est proposé mais jamais imposé.

Si la famille est en attente de conseils, nous parlons de capacités physiques (maîtrise des sphincters) sans préciser d'âge. L'approche doit rester individualisée.

La dimension psychologique est à prendre en considération avant tout. L'enfant manifeste-t-il un intérêt pour le pot ? Dit-il « pipi », « caca » ? Prend-il conscience des choses quand il fait pipi dans sa couche ? A-t-il envie d'être plus autonome ?

Notre attitude de professionnelles consiste à ne pas porter de jugements sur l'enfant qui pourrait être capable physiologiquement mais qui n'est pas prêt à franchir cette étape pour des raisons que nous ne comprenons pas toujours. Nous évitons ainsi la parole jugeante : « tu pourrais faire dans le pot, tu es grand » ou « pourquoi as-tu fait dans ta couche ? ».

Il est préférable de souligner la participation de l'enfant et ses réussites pour lui donner confiance en ses capacités et favoriser une bonne estime de lui.

### **8- L'éveil et le jeu**

L'éveil et le jeu commencent avec un espace modulable (toboggan, tapis, barrières amovibles...) afin d'adapter continuellement le lieu de vie aux besoins du groupe d'enfants.

Nous sommes attentives à proposer des espaces d'explorations ou des animations non genrées afin de respecter l'identité naissante de chaque enfant. L'idée est que chaque enfant garçon ou fille passe naturellement d'une activité à une autre et choisisse ses jeux en fonction de ses seules envies et non de ce que l'on attend de lui.

Ainsi les jeux d'imitation sont laissés accessibles pour tous sans distinction de sexe et nous portons une attention particulière au contenu des livres mis à disposition afin de ne pas influencer le jugement des enfants. Le jeu se distingue par :

#### Le jeu « libre »

Le jeu libre est un moment où l'enfant profite de l'espace et du matériel mis à sa disposition pour choisir ce qu'il va faire.

Cela suppose un espace où il puisse évoluer en sécurité avec du matériel adapté à ses compétences. La présence contenante de l'adulte assis à proximité lui permet d'explorer sans inquiétude l'espace mis à sa disposition. Nous devons donc faire attention à ce qu'il y ait toujours un adulte disponible dans la salle de jeu.

Certains espaces doivent être attractifs et il importe de laisser libre accès aux livres dans la bibliothèque, aux éléments pour jouer dans la dinette, aux voitures dans le garage, etc...

Quelques jeux, mais pas trop, sont à disposition dans les étagères et d'autres proposés plus ponctuellement sur le tapis voire dans le coin repas pour que les enfants puissent explorer sans être dérangés. Les jeux de manipulation sont proposés alternativement pour renouveler l'intérêt. Nous souhaitons expérimenter l'utilisation d'un même jeu de manipulation suffisamment longtemps afin de permettre à l'enfant d'aller plus loin dans son expérimentation. Des jeux d'encastresments et de manipulations sont mis à la disposition des enfants sur une étagère dans le coin repas. Ils peuvent ainsi expérimenter le choix et l'autonomie dans un espace dédié aux plus grands.

Lors du jeu libre, l'adulte doit être sécurisant, contenant et encourageant pour valoriser l'expérimentation, aider au partage, au respect des enfants et de leurs jeux. Il favorise l'échange et le dialogue. En ce qui concerne les tout petits, deux ou trois jeux légers et faciles à prendre sont proposés sur le tapis. Un adulte est présent près des bébés pour leur sécurité affective et physique.

### La motricité libre

Le bébé est posé au sol sur un tapis. L'adulte l'accompagne dans l'acquisition de nouvelles compétences en le laissant trouver puis expérimenter seul les différentes positions selon son rythme. Nous ne plaçons jamais un enfant dans une position qu'il n'a pas acquise de lui-même et qu'il ne saura pas retrouver sans notre aide.

La motricité libre permet à l'enfant de gagner progressivement en confiance, en assurance et favorise l'estime de soi. Elle permet à l'enfant de se sentir plus à l'aise dans son corps et respecte son rythme d'acquisition.

### L'activité dirigée

Elle doit répondre à un besoin de l'enfant ou du groupe. En crèche, l'enfant découvre, explore, expérimente. L'activité peut être prévue ou spontanée à partir de ce qu'apportent les enfants, de ce qui les intéresse.

Les consignes doivent être simples et nous devons accepter que l'enfant ne les respecte pas sans porter de jugement ou faire de remarques sur son travail. Attention à ne pas poser une consigne que l'enfant ne peut respecter (notamment parce qu'il est trop jeune !). Cela le met en situation d'échec.

Il est important que chaque adulte, au sein de l'équipe, puisse exprimer sa créativité. Les activités proposées peuvent être complémentaires selon l'aisance de chacun. L'important est que celles-ci restent adaptées aux capacités de l'enfant à qui elles s'adressent afin de ne pas mettre ce dernier en échec.

L'itinérance ludique est explorée ponctuellement lorsque nous sommes en nombre et en tenant compte de nos contraintes de locaux.

### Les sorties ou rencontres extérieures

La micro-crèche établit des partenariats au sein de la commune pour permettre à l'enfant de s'intégrer dans son environnement proche. Ainsi, nous pouvons, en fonction des années, proposer des rencontres avec les assistantes maternelles de l'association « Les câlines », les résidents de l'EPHAD, la médiathèque ou l'école publique de Venansault pour des temps « passerelles ».

Nous pouvons également, de façon ponctuelle, fréquenter la médiathèque de Venansault, le Cyel pour des expositions ponctuelles, assister à des spectacles, des ateliers artistiques (Hugo Duras, ...), ...

Nous organisons des sorties promenades et découvertes (ferme pédagogique, forêt d'Aizenay...) pour partager avec les enfants des temps différents.

Nous souhaitons contribuer ainsi à leur éveil artistique et culturel, les familiariser avec leur environnement proche et les sensibiliser au monde animal et à la nature. Nous disposons pour cela d'un mini-bus équipé de sièges auto.

Un protocole spécifique pour les sorties extérieures existe et doit être suivi pour la sécurité de tous (cf annexe du règlement de fonctionnement).

Les parents sont prévenus en amont pour ces sorties. Ils peuvent ainsi se positionner sur la participation éventuelle de leur enfant et en parler avec lui au préalable.

En conséquence, un enfant non prévu initialement ne pourra pas partir en sortie au dernier moment. Cela n'aurait pas vraiment de sens pour lui. Eventuellement, un enfant plus grand et bien habitué pourra être invité si le parent a pu être informé et a pu donner son accord.

Les critères qui déterminent le choix des enfants à sortir sont, selon la nature de la sortie, le rythme, le développement moteur et notre connaissance de ses aptitudes à s'adapter à la nouveauté.

La sortie doit avoir du sens pour l'enfant. Il faut également respecter le refus de l'enfant à sortir.

### Les intervenants extérieurs

Selon nos projets, nous faisons appel, ponctuellement, à des intervenants extérieurs pour proposer des animations différentes (médiation animale, yoga, éveil musical...).

### Le jardin

Le jardin est composé d'une structure motrice, une cabane pour enfant, un local de rangement, un bac à sable et un jardin potager. Du fait de sa proximité immédiate, nous appliquons dans le jardin les mêmes règles d'encadrement pour les enfants qu'à l'intérieur soit un professionnel pour 6 enfants.

Aux beaux jours avec la porte ouverte, les enfants et les adultes peuvent circuler entre l'intérieur et l'extérieur en veillant à la surveillance constante du groupe.

Certaines zones du jardin nécessitent une attention particulière car elles sont en angle mort (ex : derrière le cabanon ou sous le toboggan). L'adulte doit être mobile et vérifier régulièrement ces espaces. La micro-crèche dispose d'un bel espace extérieur avec pelouse et ombre. Il est accessible pour tous les enfants.

Selon l'âge, nous pouvons y proposer des jeux ou activités variées :

- un tapis au sol sous les arbres pour les bébés,
- des jeux porteurs,
- un bac à sable (renouvelé chaque année),
- un jardin potager,
- d'autres activités ou jeux peuvent y être organisés (livres, garage avec voiture, poupons, circuit d'eau peinture, craie au sol, etc..). Il est un lieu de vie à part entière.
- observation des éléments de la nature.

Dès les beaux jours, les repas peuvent être pris pour tous dans le jardin. Nous proposons également, pour les plus grands, des siestes dans le jardin à l'ombre des arbres.

Le jardin peut être utilisé en toutes saisons. Les familles sont sollicitées pour apporter des bottes de pluie et des tenues adaptées pour l'extérieur. Nous prévoyons l'achat de salopettes ou combinaisons de pluie.

### Le potager :

Un potager a été créé pour permettre aux enfants d'observer la pousse de fleurs, fruits et légumes, herbes aromatiques, ...

Les enfants participent aux plantations, à l'arrosage, à l'entretien et peuvent déguster leurs récoltes. Les familles sont sollicitées pour nous apporter des plants.

### Le cabanon

Un cabanon sert pour le rangement des jeux extérieurs. Les enfants peuvent y accéder pour choisir un jeu et le ranger.

## **Notre positionnement professionnel**

Faire une place aux parents en structure d'accueil, c'est leur montrer et les intégrer dans le lieu de vie de leur enfant. Nous accueillons ainsi la famille dans son intégralité et la prenons en compte dans notre travail.

Nous invitons les parents à entrer dans le lieu d'accueil et acceptons qu'ils aient un regard sur ce qui est fait au quotidien avec leur enfant. Nous faisons la continuité entre la vie à la maison et la vie à la micro-crèche. Nous travaillons avec le parent. Nous coopérons avec lui en co-éduquant leur enfant. Il s'agit d'un travail de confiance (confiance des parents envers les professionnelles et des professionnelles envers les parents).

Nous devons accepter que des choix pédagogiques soient faits d'une façon à la micro-crèche et différemment à la maison. Nous avons toujours le souci de bien informer les parents de ce qui est fait à la crèche.

En laissant une place aux parents dans la structure, nous instaurons non seulement un climat de confiance, mais aussi une ambiance conviviale, familiale et chaleureuse. Les parents échangent, font connaissance et créent du lien entre eux.

Grace à ce climat de convivialité, le parent a plus de facilités à laisser son enfant et ce dernier à se séparer. Les échanges se font aisément entre professionnelles et parents. Ils s'enrichissent de leurs observations respectives. Nous rassurons ainsi le parent sur ce que son enfant vit dans la structure et il part plus tranquillement au travail. Nous informons les parents et tenons compte de leur avis dans nos choix.

Les échanges parents/professionnelles sont d'autant plus faciles que ces derniers ne se sentent pas jugés. Pour les accueils occasionnels, ils acceptent plus facilement le respect des 12h de présence par équité car nous leur accordons de les dépasser lorsque cela est possible. Nous fonctionnons avec beaucoup de souplesse, de confiance et d'honnêteté.

### 1 – Une relation de confiance entre parents et professionnelles

Nous parlons préalablement de relation de confiance entre parents et professionnelles. Cette relation se construit dès le 1<sup>er</sup> accueil de la famille. La responsable prend le temps nécessaire pour échanger avec elle. C'est important pour créer la confiance (rassurer les parents, répondre à leurs questions, ...). Chaque famille a une histoire. Nous la respectons ainsi que son intimité.

Comme évoqué précédemment, l'adaptation se construit avec la famille en fonction de ses possibilités et de ses besoins. Les repères s'installent petit à petit pour chacun.

Les parents peuvent participer à la vie de la structure d'une autre manière. Nous les invitons à être représentants des familles utilisatrices et ainsi assister au conseil de structure qui a lieu une fois par an.

### 2 – Des ateliers ou sorties parents/enfants

Des ateliers partagés sont proposés aux familles selon les projets en cours (cuisine, médiation animale, yoga etc...). Les familles sont également invitées à nous accompagner lorsque des sorties sont organisées à l'extérieur.

Ces moments partagés contribuent au bien-être de chacun et créent du lien entre les parents et les professionnelles. Ils sont bénéfiques pour l'enfant.

### 3 -Le positionnement professionnel auprès des familles

Quelques définitions :

« Conseiller » : indiquer à quelqu'un ce qu'il doit faire, recommander, donner l'avis de faire telle ou telle chose.

« Accompagner » : manière d'être, un savoir-faire qui s'appuie sur les compétences de la personne que l'on accompagne.

Nous parlons de **partenariat** entre le professionnel et le parent autour de l'enfant. Chacun apporte ses connaissances autour de l'enfant. En tant que professionnelles, nous avons toujours le souci de n'apporter aucun jugement sur l'éducation et l'histoire de la famille. Nous coopérons avec le parent : il s'agit de **co-éducation**

Les échanges entre parents et professionnelles vont dans le même sens pour le bien-être de l'enfant. Nous avons une vision complémentaire de ce dernier.

Le parent n'est pas toujours sûr de ce qu'il fait en matière d'éducation avec son enfant. Nous sommes là pour le rassurer, le faire déculpabiliser dans sa façon de faire. Ce n'est pas facile pour le parent de se détacher de l'image du parent « parfait » qui est véhiculée par les médias, la presse et qu'il pense devoir être.

Il est essentiel pour nous, professionnelles de garder une certaine HUMILITE (discrétion) auprès des familles. Ce qui signifie ne pas prendre trop de place, rester à sa place. Il n'est pas nécessaire de tout dire, d'étaler ses connaissances ou mettre en avant ses compétences professionnelles à l'égard des familles. Nous tenons, malgré ce climat de convivialité, à préserver une certaine distance avec les parents. Favoriser une relation facile avec le parent, c'est aussi garder une distance avec lui. Cette distance nous protège et nous permet de rester plus objectives.

#### L'accueil inclusif

Tout enfant a sa place à la micro-crèche. Si besoin, nous pouvons consulter le référent santé et accueil inclusif pour organiser cet accueil.

Nous avons également des contacts avec le CAMPS, le CMPP ou la PMI selon les prises en charge existantes. Nous avons enfin une mission d'observation et de prévention des troubles du comportement chez le jeune enfant qui nous est confié. Pour cela nous partageons nos observations avec le médecin référent et la psychologue qui nous accompagnent régulièrement dans notre travail.

---

## 3. *Projet social et développement durable- Octobre 2022-*

---

### **Le projet social : les finalités et la démarche**

---

Le projet social s'inscrit dans le projet d'établissement. En plus du projet social, celui-ci précise le projet éducatif, les différentes modalités d'accueil, les compétences professionnelles mobilisées, l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, la place et la participation des familles à la vie du service, ainsi que les relations avec les organismes extérieurs (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

Le projet social établit un état des lieux de l'évolution et des caractéristiques de la population, notamment les familles avec de jeunes enfants. Il mesure l'offre de service sur le territoire, qu'elle soit culturelle, sportive et surtout en matière de mode de garde : leur diversité, leur maillage territorial et leur accessibilité en terme économique, géographique et horaire.

Le projet social a été élaboré à partir d'études statistiques de la population (INSEE) et de données CAF. Les acteurs sociaux et éducatifs, les responsables d'EAJE, de Rpe<sup>2</sup> et du Guichet Unique Petite Enfance du territoire y ont collaboré à travers des groupes de travail portant sur les besoins et difficultés repérés des familles, ainsi que sur des propositions à mettre en œuvre. 230 parents ont également répondu à un questionnaire en ligne évaluant leurs besoins et attentes en terme de mode de garde et d'accompagnement à la parentalité.

L'analyse de l'ensemble de ces données a permis de mesurer le niveau d'adéquation entre les besoins des familles et des acteurs et les offres de services de garde d'enfants et de parentalité sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

De cette étude et analyse a émergé des perspectives d'évolution et des propositions concrètes visant à asseoir une politique petite enfance de qualité et à mieux répondre aux besoins diversifiés des familles. Ces objectifs et ces propositions sont présentés tout au long du document.

Cet état des lieux nous a permis de créer une dynamique de réseaux d'acteurs locaux permettant de repérer les besoins, d'être à l'écoute des attentes des familles et ainsi de construire des réponses collectives à l'échelle de l'agglomération.

---

<sup>2</sup> Relais Petite Enfance (RAM)

## Quelques dates clés de la Direction Petite Enfance

---

**1981** – Création du service petite enfance pour informer les familles sur les possibilités d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la ville. 25 places d'accueil en halte-garderie et 80 places en crèche étaient alors proposées.

**1985** - Avec la précarisation galopante du marché du travail, la ville réserve 12 places à la crèche du CHS afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent en horaire atypique.

**1991** - Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) pour accompagner les parents

**1996** - 5 places d'accueil d'urgence sont réservées aux enfants dont les parents trouvent un travail ou suivent une formation de manière précipitée.

**2000** – *Création des multi-accueils et de la PSU : Prestation des Service Unique. Versée par la Cnaf, elle sert à financer le fonctionnement des EAJE et à optimiser les places d'accueil.*

**2003** – Ouverture du RAM. Le service Petite Enfance s'installe rue Paul Doumer et devient plus visible des familles.

**2006** – *Ouverture possible de l'accueil de la petite enfance au secteur privé*

**2007** – Création d'un RAM inter-communal (actuel RAM Sud).

**2009** – Transformation de 10 places d'accueil en places d'accueil d'urgence qui permet notamment de répondre aux actions retenues via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : de nombreux parents immigrés ou d'origine étrangère bénéficient de cet accueil afin de pouvoir suivre les cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, en vue de favoriser leur insertion et de lutter contre les discriminations.

**2010** – La Communauté d'Agglomération prend la compétence petite enfance ce qui a permis à La Direction de voir son champ d'intervention s'élargir, de nouveaux enjeux émerger et ses projets se multiplier : développer l'offre de garde sur le territoire, rénover certains EAJE devenus vétustes...

Création d'un 4<sup>ème</sup> RAM et rattachement des EAJE de Venansault, Moulleron le Captif, Dompierre-sur-Yon et La Ferrière, à la Direction Petite Enfance de la Roche-sur-Yon Agglomération.

**2010** – *Autorisation de création de micro-crèches (entreprise privée de crèche) et de MAM (Maison d'Assistants Maternels).*

**2013** – Ouverture de 2 multi-accueils : aux Clouzeaux (36 places) et à La Chaize-Le-Vicomte (26 places).

Création du Guichet Unique de la Petite Enfance qui centralise les demandes de place en multi-accueils et accompagne les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

**2021** – Lauréat des « 1000 premiers jours » pour le projet « Eveil à l'art : créativité et parentalité ».

**2021** – *Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. On parle désormais de « Rpe » pour les RAM et de « crèches » pour les multi-accueils.*

**2022** – Création de 10 nouvelles places d'accueil

Ce bref historique souligne l'évolution de l'offre d'accueil en fonction des contraintes liées au marché du travail et aux évolutions sociales. Il fait apparaître en parallèle l'évolution des politiques familiales : conciliation vie familiale-vie professionnelle, accompagnement des parents et, depuis quelques années, développement et diversification des modes d'accueil. La politique familiale est bien une composante des politiques sociales, mais aussi des politiques d'emploi.

## Un territoire attractif

---

### Situation géographique, économique et environnementale

#### → Un chef-lieu bien positionné et bien desservi

L'agglomération se situe au cœur du département de la Vendée et bénéficie d'un large réseau routier et autoroutier ainsi que d'une ligne TGV Paris / Nantes / La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne. La majorité des communes de l'agglomération est desservie par une ligne de bus.

Cette desserte de qualité et cet excellent positionnement lui permettent de jouer pleinement son rôle de capitale de la Vendée et d'être extrêmement attractive en matière économique, commerciale, de déplacements, de formations universitaires, de services de niveau métropolitain, etc.

#### → Le premier pôle économique de Vendée

La Roche-sur-Yon est numéro 1 des villes moyennes qui embauchent<sup>3</sup>.

L'évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 est de 1.7%, contre 0.3% à l'échelle nationale.

Le taux de chômage est de 6.3%. Le taux d'emploi des femmes est maintenu à 86% des femmes âgées de 25 à 54 ans (entre 2012 et 2017). Il est de 91% pour les hommes. Il est respectivement de 75.5% et de 82.9% dans le reste de la France.

De fait, le territoire de l'agglomération est le 1er pôle économique de Vendée. Il totalise près de 54 000 emplois. La structure de l'emploi est très diversifiée, même si le secteur tertiaire est dominant. C'est un atout indéniable pour l'agglomération. Ce tissu industriel structure de nombreux emplois induits, de sous-traitance et de services notamment.

#### → Un environnement de qualité

L'agglomération est un territoire assez bien préservé. Elle dispose de vastes espaces verts, continus ou non, avec la Vallée de l'Yon aux nombreux cours d'eau qui structurent son paysage et lui donnent une vraie qualité environnementale. Sa biodiversité est préservée.

Le bestiaire mécanique de la place Napoléon apporte un îlot de fraîcheur ludique et accessible en centre-ville. De nombreuses aires de jeux pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire.

### Offre culturelle et sportive riche et accessible

En terme d'offre culturelle, l'agglomération dispose d'un bon nombre d'atouts. Scène Nationale, complexe sportif et culturel départemental qui accueille des compétitions nationales et des concerts, médiathèques, Ecole Nationale de Musique, écoles de musique communales, école d'art, musées (La

---

<sup>3</sup> Le Parisien du 29 avril 2021

Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte), festivals, notamment les Concerts Très Tôt pour les enfants de 0 à 6 ans et Enfan'P Art (semaine d'éveil culturel de la petite enfance), ainsi que des sites touristiques : le Haras de la Vendée, la Maison des libellules... Et surtout un tissu associatif éclectique et un réseau d'artistes locaux actifs.

En matière sportive, l'agglomération est bien dotée : stades de football et de rugby, salles de sports, stade d'athlétisme, équestre, de tennis, patinoire, piscines et complexe aquatique avec bassin olympique, golf,... offrant ainsi une très grande diversité de pratiques sportives libres ou encadrées.

Cette armature sportive et culturelle est un élément d'attractivité évident pour attirer main d'œuvre et cadres de haut niveau sur notre territoire, en synergie avec notre dynamisme économique et la qualité de notre cadre de vie.

## Evolution et caractéristiques de la population

### → Une dynamique démographique soutenue sur la ville comme sur la couronne

La Roche-sur-Yon Agglomération regroupe 13 communes et compte 97 770 habitants en 2019.

Ce territoire connaît un rythme de croissance annuelle identique de plus de **0,8%/an sur 2013-2019**. Ce sont **Aubigny-Les Clouzeaux** et **La Chaize-le-Vicomte** qui connaissent la croissance la plus significative (respectivement 2,1% et 1,5%) de par le nombre d'entrées sur leur territoire ; suivent La Ferrière, Rives-de-l'Yon et La Roche-sur-Yon.

Ainsi, la croissance de la population est majoritairement portée par le solde migratoire (*jeu des emménagements et des déménagements de la commune*) qui véhicule les 2/3 de l'accroissement de la population alors que le solde naturel (*jeu des naissances et des décès*) n'en porte qu'1/3.

Mais alors que le taux d'accroissement total est identique, un fort contraste apparaît quant à la répartition selon les deux composantes de cette croissance, entre ville-centre et couronne yonnaise : sur l'ensemble des 12 communes périphériques de La Roche-sur-Yon, on enregistre une répartition équilibrée, presque à parts égales entre solde migratoire (portant 45% de la croissance 2013-2018) et solde naturel (portant 55% de la croissance 2013-2018) alors que sur La Roche-sur-Yon, le solde naturel ne représente plus aujourd'hui que 13% de la croissance yonnaise, le solde migratoire en étant devenu le moteur principal.

**L'accueil des nouveaux ménages est donc devenu un enjeu pour tous.**

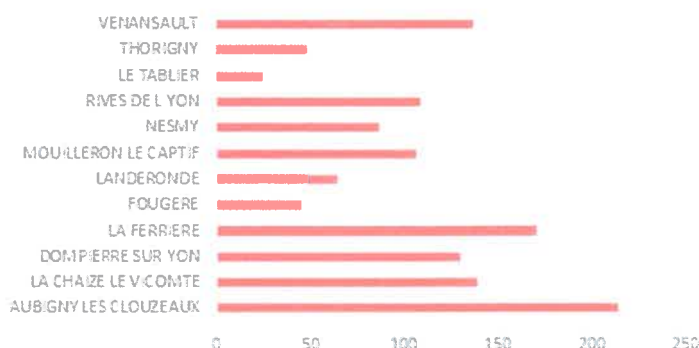
Pour autant, la population augmente mais sa structure par âge se modifie en lien avec le phénomène de vieillissement des populations. La croissance de la population est très majoritairement portée par l'accroissement du nombre des 60 ans et + et tout particulièrement des 60-74 ans, alors qu'en dessous de 60 ans, la population diminue à tous les âges.

### → Une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Ainsi, parallèlement à la diminution du volume des naissances (-9%)<sup>4</sup>, on observe une diminution de la population des enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2020 : -12 % sur l'agglomération (-7% à La Roche-sur-Yon et -17% sur la couronne yonnaise). Ceci représente 2785 enfants de moins de 3 ans. 52% d'entre eux vivent à La Roche-sur-Yon.

Aubigny-Les Clouzeaux (-7%), Mouilleron le Captif (-15%) et Rives-de-l'Yon (-21%) voient le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminuer de façon plus importante que les autres communes, où la tendance sur 3 ans est à la baisse très légère. Seule la commune de Venansault (+10%) voit son nombre d'enfants de – de 3 ans augmenter régulièrement<sup>5</sup>.

Nombre d'enfants -3 ans (CAF85 - 2020)



Sur l'ensemble de l'agglomération 6 ménages sur 10 sont une famille. Parmi ces familles plus de la moitié ont des enfants. La couronne a une population plus familiale que la ville-centre, 74 % des ménages sont des familles pour 50 % sur la ville (2018).

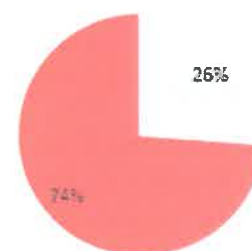
### → La monoparentalité

Sur le territoire, sur 14 446 familles avec enfants, 2579 familles ont un enfant de moins de 3 ans.

Quel que soit l'âge des enfants, 26% des familles avec enfants sont monoparentales sur le territoire agglomératif. Cela représente 36% sur La Roche-sur-Yon<sup>6</sup>. L'adulte monoparental est une femme dans 85% des situations.

A noter, sur les quartiers Liberté et Forges, cette proportion est plus importante. Pour Pyramides-Jean Yole-La Garenne on compte davantage de foyers monoparentaux que de couples avec enfants<sup>7</sup>.

Composition des familles avec enfants sur le territoire de l'agglomération



Familles monoparentales ■ Couple avec enfant

### → Un taux de pauvreté<sup>8</sup> plus important chez les plus jeunes

En 2018, 10.6% des ménages sont en situation de pauvreté sur l'agglomération (9.2% en Vendée). Les moins de 30 ans sont les plus touchés (17.3% d'entre eux). Ce chiffre décroît avec l'âge.

Parmi l'ensemble des familles avec enfant de moins de 3 ans, chaque année depuis 2016, 21% sont en situation de pauvreté.

<sup>4</sup> Source INSEE

<sup>5</sup> Source CAF85 et MSA

<sup>6</sup> Source INSEE

<sup>7</sup> Source Analyse des Besoins Sociaux – CCAS La Roche-sur-Yon - 2021

<sup>8</sup> Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine, 1056€/mois pour une personne vivant seule en 2017.

A La Roche-sur-Yon, on observe de fortes disparités d'un quartier à l'autre : Les Halles (20%), la Garenne (25%), Pyramides-jean Yole (38%) et Moulin rouge-Oudairies et La Généraudière-l'Angelmière (7%-8%).

### → Un taux d'activité des femmes élevé

La part des femmes actives ayant un enfant de moins de 3 ans est de 79.5% au 31/12/2019, soit +5 points en 3 ans. En conséquence, les couples avec deux emplois ou les familles monoparentales dont le chef de famille occupe un emploi représentent 62.4% de l'ensemble des familles aggro-yonnaises avec enfant(s) de moins de 3 ans (supérieur au taux national)<sup>9</sup>.

L'activité professionnelle impacte donc l'organisation familiale et entraîne un besoin plus important en matière de mode d'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans.

## Diversité et complémentarité de l'offre d'accueil

---

### Une offre d'accueil collectif diversifiée (cf. annexe 1)

#### → Le Guichet Unique : optimiser l'offre d'accueil collectif

Créée en 2013, le Guichet Unique est animé par une éducatrice de jeunes enfants et 2 agents administratifs.

Son rôle est de suivre l'activité des structures afin d'optimiser l'offre d'accueil et la contribution financière de la CAF. Il a en charge l'observatoire de la petite enfance et est garant du règlement de fonctionnement des EAJE.

Sa principale mission est d'accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil. Pour cela, il centralise les demandes de places en accueil collectif (accueil régulier, occasionnel, d'urgence), organise les commissions d'admissions et accompagne les parents dans leur choix et leurs démarches administratives.

4149 contacts auprès du Guichet Unique en 2020.

Pour l'accueil long, en 2021, 518 dossiers ont été traités en commission. Ce chiffre est en augmentation de 21% depuis 2018 : non seulement le nombre de familles demandeuses augmente de 25%, mais en plus et surtout, après un refus, elles maintiennent leur demande et donc déposent un nouveau dossier sur plusieurs commissions, ce qui contribue à amplifier ce chiffre.

Parallèlement, et de fait, le nombre de refus est passé de 54.59% à 61,39% en 5 ans.

Se pose alors les questions du nombre de places disponibles sur le territoire, des conditions d'accès à la commission d'admission, ainsi que des critères priorisant l'obtention d'une place.

---

<sup>9</sup> Source CAF85 et MSA

## → Une offre qui se multiplie

En 2020, avec 588 places d'accueil collectif, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture en accueil collectif au niveau de la moyenne nationale ou presque, avec aujourd'hui environ 21,1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il était de 13% en 2012.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Direction Petite Enfance offre 380 places (PSU) et accueille près de 1 026 enfants, de façon régulière et occasionnelle.

Pour permettre aux familles dont les parents travaillent en horaires atypiques de trouver un mode de garde pour leur enfant, l'agglomération conventionne avec la crèche hospitalière du CHS, 12 places qui sont attribuées après passage en commission d'admission.

20 places d'accueil d'urgence sont réparties sur l'ensemble des crèches gérées par l'agglomération.

En plus de cette offre, 138 places (PSU) sont disponibles au sein des centres hospitaliers (CHS + CHD) et de la crèche Léa et Léo.

Depuis 2016, les micro-crèches privées (PAJE) se développent d'années en années. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cela représente 95 places (10 places jusqu'à fin 2017). Elles se sont démultipliées en 2020. Le nouveau décret<sup>10</sup> offre, pour l'année 2022, une perspective de 12 places supplémentaires réparties sur les micro-crèches existantes.

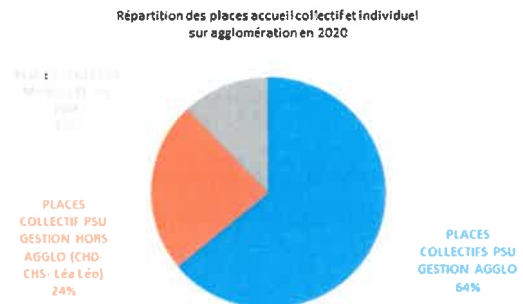
Ainsi en 2020, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture au niveau de la moyenne nationale ou presque avec 21.1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (21.5% au national).

Par ailleurs, le taux de couverture (accueil individuel et collectif) est de 81.40%. Ce taux élevé est dû à une part importante de l'accueil individuel qui représente 77% de l'offre d'accueil globale.

A noter, pour la première fois, le taux de couverture est 4 points inférieur à celui de la moyenne départementale.

Pour autant, il est bien supérieur au taux national, 59.8%. Ceci s'explique par une part importante de l'accueil individuel sur le territoire et par un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans plus important que la moyenne nationale (25,8% au niveau local).

\*Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM → cf. annexe 2



<sup>10</sup> Décret du 30 août 2021

**Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l’offre d’accueil collectif**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel
Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils	Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021
Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	Retravailler la sectorisation
Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle
Avoir un suivi des données chiffrées en matière de petite enfance	Développer l'observatoire de la petite enfance

## Une offre d'accueil individuel omniprésente sur le territoire

### → Un nombre d'assistants maternels en diminution

Au 1er janvier 2021, le nombre d'assistants maternels indépendants continue de diminuer : -25% depuis 2016. 516 assistants maternels offrent un total de 1797 places : -19.5% depuis 2016. Le recours à l'accueil individuel reste tout de même le 1<sup>er</sup> mode de garde formel sur notre territoire.

Le nombre de places disponibles est en baisse constante depuis 2016. Seules 92 places étaient disponibles au 31 décembre 2020 (elles étaient 450 au 31/12/2015). En parallèle, le nombre de familles contactant les Rpe augmente de 7% entre 2019 et 2020.

La diminution du nombre d'assistants maternels est due à plusieurs facteurs :

- un nombre de demandes de 1<sup>er</sup> agrément en baisse de 34% entre 2017 et 2019<sup>11</sup> ;
- un vieillissement de la population des assistants maternels (Source Rpe).

Ainsi, 55% des assistants maternels du territoire a plus de 50 ans. Ce constat est national. Aussi, en 2021, la FPEM<sup>12</sup> a-t-elle annoncé que 44% des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

Le manque de disponibilité de places en accueil individuel est non seulement causé par la baisse du nombre d'assistants maternels, mais aussi par l'augmentation du nombre de refus en commissions d'admission pour les accueils collectifs. Les parents se reportant bon gré mal gré vers ce mode de garde.

De plus, du fait du déséquilibre entre la demande et l'offre de garde, les assistants maternels peuvent privilégier les horaires fixes et les contrats importants. Ceci induit également une tendance à la hausse du tarif horaire.

Cette situation devient encore plus compliquée pour les familles présentant des besoins spécifiques (horaires atypiques, variables, petits contrats).

### → Le développement des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)

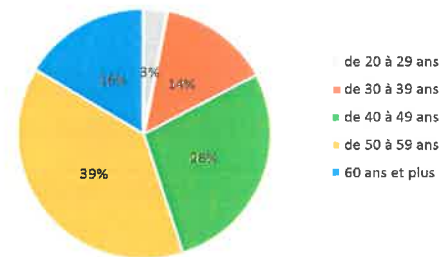
Outre l'accueil à leur domicile, les assistants maternels peuvent désormais se regrouper à plusieurs en MAM. Cette offre d'accueil individuel continue de se développer. Le territoire en compte actuellement 15 qui représentent 166 places, soit 9% du nombre de places d'accueil individuel total. 8% des assistants maternels travaillent en MAM. On compte 2 à 3 ouvertures par an et des départs réguliers d'assistants maternels. Ce mode de garde est une alternative à l'accueil individuel et collectif.

De nouveaux projets MAM sont en cours notamment une à Nesmy et deux à La Ferrière.

### → Les missions du Rpe

Pour favoriser l'accueil des enfants par un assistant maternel, l'Agglomération est dotée de 4 Relais Petite Enfance (Rpe), répartis en itinérance sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont pour rôle d'informer les parents sur ce mode d'accueil et d'apporter un soutien et un accompagnement aux

Répartition par âge des assistants maternels



<sup>11</sup> Source CD85

<sup>12</sup> FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs de France

assistants maternels dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Animés par des professionnels de la petite enfance, les ateliers mis en place au sein de ces services constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels. En 2019, 397 ateliers d'éveil ont été réalisés par les Rpe avec les assistants maternels, les enfants et quelquefois les parents.

Par ailleurs, les Maisons de Quartier de La Roche-sur-Yon notent une fréquentation importante par les assistants maternels de leurs espaces d'accueils pour les enfants. Ceci vient questionner le besoin d'échanges et de rencontres de ces professionnels.

Fin 2021, un nouveau décret vient étoffer les missions du Rpe en renforçant leur rôle de soutien et de valorisation du métier d'assistant maternel<sup>13</sup>. Le soutien à la formation des assistants maternels est désormais intégré aux missions des Rpe. Le nouveau référentiel propose 3 nouvelles missions renforcées facultatives, parmi lesquelles la « promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication », visant à rendre attractif ce métier, à remédier au déficit d'image de l'accueil individuel et au vieillissement de la population des assistants maternels.

## Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectifs	Actions
Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)
Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives
Faciliter les démarches administratives	
Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	
Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe

## Une offre d'accueil et d'accompagnement des parents à enrichir et à mettre en lumière

L'importance des 1000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de l'OMS<sup>14</sup> et de la petite enfance. Cette période commence avant la conception et se termine à l'entrée en maternelle. C'est un moment privilégié pour acquérir des facteurs de protection, mais c'est aussi une

<sup>13</sup> Décret n°2021-1115 du 25 août 2021

<sup>14</sup> Colloque national des Villes-Santé de l'OMS : Petite enfance, inégalités, villes. Angers, 2018.

période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Il part d'un principe : protéger les enfants, ça commence par mieux accompagner les parents.

### ➔ **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Ronde »**

Les LAEP sont des lieux qui, par le dispositif d'accueil qu'ils proposent s'inscrivent pleinement dans cette ambition de prévention primaire, d'accompagnement des parents et de développement des enfants, pour une meilleure santé tout au long de la vie. Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis (moins de 6 ans pour les enfants en situation de handicap) avec un adulte proche, le plus souvent la mère ; les futurs parents sont également accueillis, mais ceci est très rare. Les règles sont la gratuité, la non inscription, la confidentialité et l'accueil par 2 professionnels formés à l'écoute. « On y vient quand on veut et on y reste le temps qu'on veut ». On dit aussi « Venez comme vous êtes ». Trois objectifs sont visés : socialisation des enfants et des parents, prévention primaire des troubles de la relation, des négligences et mauvais traitements et accompagnement des parents. Le lieu offre également un moment de répit pour les parents qui en ont besoin.

La Ronde a ouvert ses portes en juin 1991. 6 demi-journées d'accueil sont proposées par semaine. Selon les années, elle compte entre 4000 et 5000 présences globales, ce qui représente 250 à 300 familles pour 325 à 425 enfants.

Les familles sont accueillies quel que soit leur lieu de résidence : elles viennent des différents quartiers de La Roche-sur-Yon, mais aussi des différentes communes de la couronne.

Nous accueillons de nombreuses familles récemment arrivées sur le territoire. Souvent éloignées de leur entourage familial et amical, elles cherchent à rompre l'isolement et à tisser des liens. Ceci confirme le besoin de se sentir entouré lorsque l'on va être ou l'on vient d'être parent. Cet accompagnement péri-natal, là où il existe, est très apprécié et apporte un réel bénéfice aux parents.

De plus, à partir des 4 ans de l'enfant, de nombreuses familles sont en recherche de lieux ressources tels que les LAEP.

### ➔ **Le REAAP Local**

Créer en 2016, il est en veille depuis 2020. Il rassemblait les acteurs de la parentalité en lien avec la petite enfance, jusqu'à 6 ans. Des réunions visant l'interconnaissance des acteurs ont été programmées. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant des acteurs et des parents volontaires pour réfléchir à des espaces parents ou des actions passerelles entre le temps de la petite enfance et celui de l'école maternelle. Ils ont donné lieu à des fiches projets.

### ➔ **Soutien et ressources pour les parents : une offre diversifiée, mais comment mieux la connaître et y accéder ?**

Il existe une quantité importante d'actions visant l'accompagnement des parents. Elles sont proposées par différents porteurs de projets : associations, associations de parents d'élèves, ALSH, AMAQY (avec les espaces parents). Les communes de la couronne organisent également de façon ponctuelle ou régulière des actions ou semaine de la parentalité : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Rives d'Yon, Venansault...

Sur l'ensemble du territoire, des temps enfants-parents sont également proposés : ateliers créatifs, ateliers cuisine, sorties en famille, spectacles, histoires...

Ce qui est dit par l'ensemble des acteurs et un nombre important de familles, c'est que les parents ont très peu connaissance de ces propositions et/ou ne savent pas où trouver ces informations.

De la même manière, les familles se disent souvent ballottées d'un service à l'autre le temps de trouver le bon interlocuteur qui entendrait leur problématique et pourrait répondre à leurs besoins.

Ainsi, avant de trouver le lieu ressource approprié, les parents ont plusieurs obstacles à franchir :

- avoir connaissance des services et des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité ;
- trouver le bon interlocuteur en fonction des problématiques ;
- avoir un lieu à proximité et accessible ;
- franchir le pas.

➔ **L'accompagnement à la parentalité dans les EAJE**

La relation de confiance qui s'établit au quotidien dans les EAJE, fait du professionnel de la petite enfance l'interlocuteur de proximité pour les parents. Cet accompagnement, parfois cette écoute, demandent du temps et de l'attention souvent difficiles à conjuguer en parallèle de l'accueil du groupe d'enfants. Pour les familles rencontrant des difficultés, ce besoin d'accompagnement est d'autant plus présent, prenant et nécessaire.

Certains EAJE proposent des actions de type « Café Parents ».

**Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité**

Objectifs	Actions
Maillage du territoire : développer une offre de proximité	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance)
Avoir une action péri-natale et multi-âges	Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris « Maison des 1000 premiers jours » : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle
Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements	
Favoriser l'accès à la culture	
Favoriser les relations inter-générationnelles	Développer les partenariats avec Entour'âge et avec les résidences autonomie
Favoriser l'accès aux actions parentalité Structurer les propositions	Coordination des actions parentalité Réseau parentalité
Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions. Développer des actions partagées	

## Des actions engagées en faveur du développement durable

---

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »<sup>15</sup>.

Il se décline en 3 dimensions : écologique, sociale et économique, essentielles dans une réflexion de croissance vertueuse et durable. Il peut être porteur d'une dynamique extrêmement positive dans un service petite enfance et être un réel facteur de qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.

### Favoriser l'équité sociale : une prise en compte des diversités des besoins

#### → L'accueil d'urgence

20 places d'accueils d'urgence sont réparties sur les structures du territoire. Depuis 5 ans, en moyenne, 92 demandes sont effectuées chaque année. Selon les années depuis 2016, entre 57% et 79% des demandes étaient acceptées. Il pouvait s'agir de demandes ponctuelles pour un rendez-vous ou bien dans l'attente de trouver un mode d'accueil pérenne.

80% à 90% d'entre elles étaient liées à un besoin de garde du fait de l'activité et/ou de l'insertion professionnelle des parents (emploi et formation). Pour le reste, il s'agissait en grande majorité d'une problématique en lien avec l'assistant maternel (arrêt maladie, rupture de contrat).

Selon les années, entre 20 et 30% des demandes sont effectuées par des familles monoparentales, ce qui correspond à leur proportion dans la population générale.

L'année 2021 est spécifique : seules 31% des demandes sont acceptées. 65% des demandes relèvent d'un besoin en insertion professionnelle (emploi ou formation) et 35% sont dues à une problématique avec l'assistant maternel. On peut supposer que la crise sanitaire a alimenté des conflits parents-assistants maternels ou des problématiques de santé pour ces derniers.

L'ensemble des acteurs note un besoin criant d'accueil d'urgence ou de dépannage du fait de difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale et de l'isolement des familles. Ainsi, des femmes seules renoncent à se former ou à travailler faute de mode de garde, et attendent pour cela l'entrée à l'école maternelle de leur enfant. D'autres parents, faute de pouvoir justifier d'un mode de garde, ne sont pas recrutés.

Les acteurs notent également un besoin important de souplesse pour répondre au plus juste aux besoins des familles, souvent les plus précaires et en démarche d'insertion, mais aussi pour les parents qui travaillent (horaires et jours travaillés très variables et modifiables).

Quoi qu'il en soit l'accueil d'urgence semble être un levier pour l'insertion professionnelle et pallier les difficultés rencontrées par les assistants maternels.

---

<sup>15</sup> Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

### → L'accueil en horaires atypiques

En 2021, 45 demandes d'accueils atypiques ont été traitées par la commission d'admission. Le nombre varie d'une année sur l'autre, mais la tendance est à la hausse et la proportion de refus faute de place à la crèche du CHS augmente. Il est en moyenne de 80% en 2020 et 2021.

Lorsque l'on interroge les acteurs du territoire, cette offre de garde semble insuffisante et pour autant le nombre de passages en commission paraît peu élevé.

Ceci peut s'expliquer par un recours à d'autres solutions de garde du fait des horaires d'ouverture des structures non adaptés aux besoins des familles concernées.

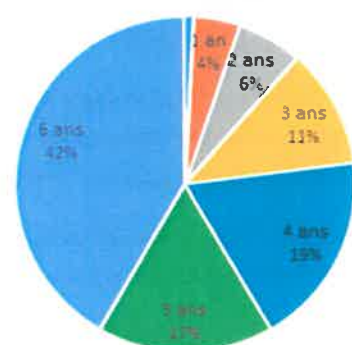
### → L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Chaque structure de la DPE peut accueillir des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (en situation de handicap, en insertion sociale, victime de violences intrafamiliales...).

En 2021, la Direction Petite Enfance accueille 16 enfants bénéficiant de l'AEEH<sup>16</sup>. Ce chiffre augmente régulièrement depuis 2017 où il était de 6. Ainsi, sur l'ensemble de la France, le nombre d'enfants bénéficiant de l'AEEH a doublé depuis 2002 ce qui constitue un réel enjeu.

La reconnaissance du handicap se faisant davantage autour des 6 ans de l'enfant, il semble pertinent de tenir également compte des familles bénéficiant de l'AJPP<sup>17</sup>, prestation que touche un parent pour compenser l'arrêt de son travail pour rester auprès de son enfant. En 2020, cela concerne 11 enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération, dont 5 à La Roche-sur-Yon.

Répartition des enfants avec reconnaissance MDPH



2 enfants en situation de handicap sont accompagnés d'une AESH<sup>18</sup> lors de leur temps d'accueil dans une structure de la Direction Petite Enfance. Le médecin référent de la Direction accompagne les équipes dans le repérage et la prise en charge et, si nécessaire favorise l'orientation des familles vers les partenaires compétents.

Ainsi, en parallèle de l'accueil en EAJE :

- 4 enfants sont suivis par la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants présentant des troubles autistiques) ;
- 15 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- 6 par le centre de pédopsychiatrie Winnicott.

Par ailleurs, un nombre important de familles bénéficie d'un suivi social pour leur insertion ou dans le cadre d'accompagnement renforcé à la parentalité, voire d'une mesure de protection de l'enfance :

- 41 enfants sont suivis par la PMI ;
- 19 ont une mesure de protection de l'enfance ;

<sup>16</sup> Allocation d'éducation pour les enfants handicapés

<sup>17</sup> Allocation Journalière de Présence Parentale

<sup>18</sup> Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap

- 6 sont accompagnés par l'AREAMS ;
- 25 sont suivis par l'association Passerelles/Vista (résidence maternelle, familles réfugiées) ;
- 8 familles sont orientées par SOS Femmes Vendée.

Sur le territoire de l'agglomération, 7,9% des enfants de moins de 6 ans sont suivis par les équipes de PMI dans le cadre d'une Protection Judiciaire ou Administrative ou d'une Prévention Renforcée...<sup>19</sup>

A noter : les acteurs qui accompagnent les familles présentant des besoins d'insertion ou des difficultés sociales, les orientent principalement sur les structures de la DPE, notamment en accueil occasionnel. Ce sont les EAJE de La Roche-sur-Yon qui accueillent 86% des enfants présentant des besoins spécifiques. C'est particulièrement le cas pour les haltes-garderies et une crèche qui accueillent 25% d'enfants présentant des besoins spécifiques. Pour cela, ils bénéficient du bonus « mixité social<sup>20</sup> ».

Ils relèvent aussi un besoin de souplesse pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap ou souffre d'une maladie. Les différents rendez-vous, les aléas liés au handicap et à la maladie ne leur permettent pas toujours d'anticiper les besoins de garde sur du long terme ce qui est compliqué pour obtenir une place en accueil régulier, à moins de payer davantage que le besoin effectif ou de renoncer à travailler ou bien de recourir à de la garde informelle. Ils ne font pas de demandes auprès des assistants maternels qui sont pourtant 71 à accepter d'accueillir les enfants en situation de handicap.

#### ➔ Focus sur les assistants maternels et l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Le Rpe recense 51 demandes d'accueil d'urgence/dépannage pour 214 assistants maternels qui acceptent ces modalités d'accueils.

267 assistants maternels acceptent les horaires atypiques, ce qui est supérieur aux demandes formulées par les parents (116). Pour autant, tous n'obtiennent pas de réponse favorable si les assistants maternels n'ont plus de places disponibles. Nous ne disposons pas du taux de refus.

Lorsqu'ils accueillent des familles dites fragiles, ils sont parfois mis en difficulté du fait de leur isolement professionnel, d'une formation insuffisante pour accueillir ce public et faute de tiers dans les relations parents-assistants maternels,

En revanche, pour ce qui concerne l'accueil en périscolaire, il y a nettement plus de demandes des familles que d'offres de places chez les assistants maternels. Cela concerne principalement les familles qui ont des besoins en horaires atypiques ; les ALSH n'ayant pas une amplitude horaire suffisante.

<sup>19</sup> Données du Conseil Départemental au 31/12/2018

<sup>20</sup> Le bonus « mixité sociale » s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires

#### Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectifs	Actions
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance : plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)  Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques
Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents	Transmettre un questionnaire aux familles du territoire

### Favoriser le développement humain et le travail en réseau

#### → Un encadrement de qualité

L'accueil collectif se traduit pour les équipements de l'agglomération par la mobilisation de ressources humaines importantes et qualifiées. Aujourd'hui, 160 agents en équivalent temps plein œuvrent en faveur de l'accueil des enfants. 99% du personnel est diplômé. Nous bénéficions également d'un pool de titulaires remplaçants.

Une psychologue, coordonnatrice de la qualité de l'accueil a également pour mission d'impulser des projets transversaux en matière pédagogique et de réflexion (intervenants extérieurs, projets culturels, réunions pédagogiques) et d'accompagner les responsables et les équipes lors de situations difficiles. Elle peut également être amenée à effectuer des observations dans les unités en cas de besoin. Tout ceci dans une position de tiers non hiérarchique.

Les temps de formation et de réflexion hors de la présence des enfants sont essentiels pour gagner en compétences, s'ouvrir et s'enrichir de pratiques différentes. Ainsi, bien avant l'obligation imposée par le nouveau décret, chacun bénéficie annuellement de formation continue et de séances d'analyses des pratiques professionnelles. Chaque équipe organise une journée pédagogique annuelle et, l'ensemble des agents se rassemble une fois par an pour la journée des professionnels de la petite enfance. La mobilité est encouragée une semaine par an pour aller découvrir d'autres structures de la Direction.

Une attention est aussi portée à la promotion des bons gestes et postures en situation professionnelle : formation et matériel ergonomique.

Tout ceci concourt à un encadrement pédagogique de qualité et homogène sur le territoire.

Notre volonté est d'améliorer encore l'accueil des familles, l'inclusion de tous et de favoriser des dynamiques d'équipe positive. Pour cela, des temps de réunion à des horaires adaptés semblent nécessaires, ainsi que la constitution d'un groupe d'agents qui soit référent, pour chaque EAJE, de l'accueil des familles présentant des besoins spécifiques.

## Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectifs	Action
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)

### ➔ Des propositions d'éveil culturel diversifiées et accessibles

Le rapport remis en 2019 au Ministère de la Culture<sup>21</sup> souligne l'importance de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge et de rendre accessible la culture à toutes les familles. La sollicitation d'intervenants extérieurs et les actions parents-enfants sont source de développement et de prévention.

Aussi, nous nous attachons à offrir aux jeunes enfants et à leurs familles une offre culturelle riche et accessible grâce à la présence de divers intervenants et à la formation des professionnels petite enfance (éveil musical, raconte-tapis, kamishibaï, arts visuels, spectacles, bals...).

### ➔ Une continuité et une cohérence des différents temps d'accueil de la petite enfance à encourager

L'OMS souligne le rôle central, pour la réduction des inégalités sociales de santé, de la qualité et de l'articulation des systèmes de préscolarisation de la Petite Enfance aux temps de l'école. La qualité de cette articulation est d'autant plus centrale que les périodes de transition sont des moments de fragilité surtout pour les enfants de familles vulnérables.

Ainsi, pour favoriser la continuité et la cohérence, plusieurs leviers sont mis en œuvre :

- découverte du milieu scolaire pour les enfants, voire les parents : de façon ponctuelle et isolée, temps passerelles entre certaines crèches et écoles maternelles ;
- projet de participation à la semaine de la maternelle dans le quartier des Pyramides ;
- de façon pérenne : dispositif « Ecole à 2 ans », dans une école de La Roche-sur-Yon ;
- temps de formation sur la prise en charge et les besoins de la petite enfance : de façon ponctuelle et isolée, pour les animateurs d'ALSH qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans.
- recensement par le REAAP Local des actions Passerelles du territoire et mise en œuvre d'un groupe de travail en 2018

Au regard du taux élevé de scolarisation précoce et en conséquence du nombre important de jeunes enfants accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, soir, pause méridienne, Petits Mercredis, mercredis et vacances scolaires) ; au regard des attentes exprimés par les acteurs du

<sup>21</sup> Sophie Marinopoulos (2019). Mission « Culture petite enfance et parentalité » : « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle ». Eveil culturel et artistique en faveur de l'enfant dans le lien à ses parents.

territoire lors du groupe de travail CTG (Convention Territoriale Globale) sur la petite enfance, il semblerait nécessaire de promouvoir et de développer ces actions à l'échelle du territoire.

**Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle**

Objectif	Action
Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles	Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires

➔ **Un travail en partenariat efficient mais à étoffer**

L'ensemble des acteurs regrette une méconnaissance réciproque des missions, des contraintes et des atouts de chacun des partenaires. Ils expriment le besoin de mieux se connaître pour orienter au mieux les familles et favoriser la cohérence de leur accompagnement.

Ils expriment aussi le besoin de mieux connaître la spécificité du public petite enfance pour s'y ajuster au mieux.

Il semble aussi nécessaire que les professionnels petite enfance soient davantage associés à la prise en charge et l'accompagnement global des enfants.

Ce besoin d'interconnaissance des acteurs est récurrent dans tous les groupes de travail : REAAP, CTG, PEDT.

**Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité**

Objectif	Actions
Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération	<p>*Développer les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</p> <p>*Mettre en œuvre un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</p> <p>*Mener une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</p>

**Des actions engagées en faveur de l'environnement**

Mener des actions directes ou indirectes en faveur de l'environnement répond en même temps au besoin de prévention santé des enfants. Ceci est d'autant plus important que les actions précoces dès la petite enfance ont des effets considérables sur la réduction des inégalités sociales de santé.

### ➔ Actions directes auprès de l'enfant

Eveil à la nature et prévention santé :

- découverte du monde animal et végétal ;
- découverte de l'environnement nature de proximité quel que soit le temps : « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements » ;
- déplacements doux : à pieds et transports en commun.

Au cours de ces différentes propositions, il s'agit de favoriser l'exploration sensorielle, l'observation et l'écoute.

Sensibiliser les enfants à prendre soin d'eux-mêmes, de leur corps et de la nature :

- se laver les mains ;
- dormir bien ;
- manger bien ;
- se détendre ;
- trier et réduire ses déchets.

### ➔ Actions indirectes

\*Choix des produits d'entretien

\*Choix des matériaux et des jeux : avant d'investir dans du matériel ou des jeux, réfléchir à l'utilité réel de l'achat ou envisager une alternative

\*Confectionner et utiliser des petits essuie-tout lavables

### ➔ Actions auprès des familles

Il s'agit de sensibiliser les parents lors des transmissions, par des actions du quotidien, par le projet éducatif et par leur implication à différents niveaux.

### Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Objectifs	Actions
Réduire les déchets	Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)
Garantir une alimentation saine	Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR
Favoriser l'activité physique	Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures
	Inclure dans chaque projet un point développement durable

## Conclusion - Un élan pour la suite : des enjeux et des perspectives

Notre territoire connaît un faible taux de chômage, le taux d'activité des femmes y est plus élevé que la moyenne française : les difficultés sont plutôt causées par des freins au recrutement (formation, mobilité, garde d'enfants). Ce à quoi s'ajoutent une durée du congé parental partagée entre le parent 1 et le parent 2 et une scolarisation désormais obligatoire l'année des 3 ans. Cette réforme induit une nette diminution des entrées en maternelle en cours d'année ce qui concentre les entrées et sorties en accueil individuel et collectif aux périodes de septembre et janvier ; et limite le nombre de places disponibles en crèche et chez les assistants maternels le reste de l'année.

Aussi, même si notre taux de couverture en accueil collectif et individuel est nettement au-dessus de la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que notre besoin en offre de garde est lui aussi plus important.

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé et l'importance des 1000 premiers jours constituent des défis importants qui peuvent être relevés à travers le développement de propositions d'accompagnement des parents et d'actions en faveur du développement durable.

Du fait de ces évolutions, notre territoire connaît de nouveaux enjeux en matière de petite enfance.

Comment répondre aux besoins diversifiés des familles ?

Comment concilier les contraintes gestionnaires, celles des familles et du marché du l'emploi, et le respect des besoins de l'enfant ?

Comment favoriser l'accès aux droits et aux offres de services d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les familles ?

Comment garantir la mixité dans les offres d'accueil petite enfance ?

Comment pallier les difficultés de recrutement des professionnels petite enfance ?

Comment agir en faveur de la préservation de l'environnement ?

Enfin, devant la multiplication des instances visant à structurer et à articuler les diverses offres de services et d'accueil, comment apporter de la cohérence et de la complémentarité aux différents dispositifs CTG, PEDT, CLS et REAAP ?

Il s'agira de tenir compte de ces enjeux lors de la mise en œuvre des objectifs retenus pour les prochaines années :

**Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif**

**Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel**

**Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité**

**Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques**

**Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels**

**Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle**

**Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité**

**Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé**

**Annexe 1 – Liste des structures d'accueil collectif sur le territoire**

STRUCTURES	COMMUNES	NOMBRE DE PLACES	
		2021	2022
<b>CRECHES LRSYA (PSU)</b>			
Les Girafons	LA ROCHE SUR YON	72	72
Ramon	LA ROCHE SUR YON	68	78
Vallée verte	LA ROCHE SUR YON	54	54
Petipatapon	LES CLOUZEUX	36	36
Abricadabra	LA CHAIZE LE VICOMTE	26	26
Les Oursons	MOUILLERON	19	19
La Farandole	DOMPIERRE SUR YON	20	20
Val des p'tits loups	VENANSAULT	12	12
Chapi-Chapo	LA FERRIERE	15	15
halte-garderie MPE	LA ROCHE SUR YON	18	18
Halte-garderie Les Pyramides	LA ROCHE SUR YON	18	18
CHS : Les Trois Marguerites	LA ROCHE SUR YON	12	12
<b>TOTAL 1</b>		<b>370</b>	<b>380</b>
<b>CRECHES PSU</b>			
CHD	LA ROCHE SUR YON	50	50
CHS	LA ROCHE SUR YON	48	48
Léa et Léo (Les Mouss'a'Yon)	LA ROCHE SUR YON	40	40
<b>TOTAL 2</b>		<b>138</b>	<b>138</b>
<b>MICRO-CRECHES PAJE</b>			
Tadam	LA ROCHE SUR YON	10	10
Abracadabra	LA ROCHE SUR YON	10	10
Colibri	Venansault		12
Les p'tits babadins	LA ROCHE SUR YON	11	11
Les p'tits babadins	Saint André	11	11
Graines d'explorateurs	Venansault	10	10
Badaboum 1	Rives de l'Yon	10	10
Les funambules de Badaboum*	Rives de l'Yon	10	10
Les Petites Nanardises	Landeronde		14
Les p'tites charrettes	LA ROCHE SUR YON	11	11
<b>TOTAL 3</b>		<b>83</b>	<b>109</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>		<b>591</b>	<b>627</b>



## Annexe 3



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

#### DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables aux personnes physiques et morales qui assurent l'accueil du jeune enfant en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Annexe 4 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives

DIRECTION PETITE ENFANCE		PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives		
Etat des lieux	Problématique	Objectifs	Actions	Echéances
<b>Accueil collectif</b>				
<p>1 guichet unique</p> <p>9 multi-accueils et 2 haltes-garderies gérés par l'agglomération</p> <p>Dont 20 places en accueil d'urgence et 12 places en accueil atypique</p> <p>conventionnées avec la crèche du CHS</p> <p>Taux de refus en commission : 61,35%</p> <p>Accueil occasionnel : liste d'attente</p> <p>Sur la totalité, 150 enfants environ présentent des besoins spécifiques</p> <p>Total : 380 places d'accueil</p> <p>2 crèches hospitalières</p> <p>1 crèche privée "Léa et Léo</p> <p>Soit 138 places</p> <p>9 micro-crèches</p> <p>Soit 95 places</p> <p>Des acteurs qui connaissent peu voire pas les réalités, les atouts et les contraintes de leurs partenaires</p> <p>Des familles qui aimeraient avoir davantage d'informations sur les différents modes de garde</p> <p>Développement durable : tous les éléments ci-dessus concourent à des actions en faveur du développement durable, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*équité sociale</li> <li>*réduction des inégalités sociales de santé</li> <li>*développement humain</li> </ul> <p>Ce à quoi s'ajoutent des projets autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*l'éveil à la culture "Enfan'Art" et intervenants extérieurs dans les crèches et haltes-garderies de l'agglomération, partenariats artothèque, médiathèque, conservatoire</li> <li>*l'éveil à la nature : "il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que de mauvais vêtements" : sortie de proximité et en toute saison, déplacements doux, jardinage...</li> <li>*L'accompagnement des pratiques et de la réflexion des professionnels : 99% de professionnels diplômés, formation continue, réunions d'équipe, analyses de pratiques, journées pédagogique annuelle par structure, journée annuelle des professionnels rassemblant l'ensemble des agents, semaines découverte</li> </ul>	<p>Manque de places disponibles (cf commission d'attribution)</p> <p>Manque de places en accueil occasionnel)</p> <p>Manque de place disponible en accueil d'urgence</p>	<p>Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel</p> <p>Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents</p> <p>Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme</p> <p>Définir les conditions d'accès à ces accueils</p> <p>Revoir les critères d'attribution en accueil régulier</p> <p>Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence</p> <p>Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale</p> <p>Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques</p> <p>Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles</p> <p>Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil</p>	<p>Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- crèche AMIP (à vocation d'insertion professionnelle)</li> <li>- accueil occasionnel</li> </ul> <p>Questionnaire transmis aux familles</p> <p>Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021</p> <p>Retravailler la sectorisation</p> <p>Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)</p> <p>Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires</p> <p>Créer un réseau des acteurs de la petite enfance</p> <p>Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle</p>	<p>80 places + ludothèque ou crèche de 40 places : 2025</p> <p>40 places + 30 places : mandat suivant</p> <p>2022</p> <p>Continuité, à affiner et à cibler</p> <p>En lien avec la définition du périmètre de la compétence petite enfance</p> <p>Continuité</p>

Accueil individuel				2023
77% des enfants ayant un mode de garde sont accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Les parents préfèrent l'accueil collectif	Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)	2023
Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s 44% des assistant(e)s maternel(le)s en retraite d'ici 2030 (FPEM) *460 assistant(e)s maternel(le)s *1614 places 4 Relais Petite enfance *accompagnent les parents en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) * Soutiennent et accompagnent les assistant(e)s maternel(le)s (397 ateliers d'éveil en 2019, conférences)	Manque de places : peu de places disponibles Des démarches administratives fastidieuses Demande de 1er agrément en baisse de 34%	Augmenter le nombre de places en accueil individuel Faciliter les démarches administratives Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives *Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques	
Un nouveau décret petite enfance qui donne des missions Guichet Unique aux Rpe	Sur la DPE, un guichet unique identifié et distinct du Rpe qui ne remplit pas cette mission	Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe Développer l'observatoire de la petite enfance	2023
<b>Accueil et accompagnement des parents</b>				
LAEP "La Ronde" - 0-4 ans * 4000 à 5000 présences annuelles * 250 à 300 familles différentes par an * 325 à 425 enfants différents par an Objectifs : * socialisation * accompagnement des parents * prévention primaire (difficultés de développement, troubles de la relation, isolement, négligences et mauvais traitements)	Implanté uniquement à La Roche-sur-Yon Des jeunes parents qui disent découvrir le lieu tardivement Des parents à la recherche d'un LAEP au-delà des 4 ans de l'enfant Difficulté d'accès à la culture : des familles ne se l'autorisent pas	Maillage du territoire : développer une offre de proximité Avoir une action périnatale et multi-âges Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements Favoriser l'accès à la culture Favoriser les relations inter-générationnelles	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance) Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris "Maison des 1000 premiers jours") : * accompagnement à la fois collectif et individuel * basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, * avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle Développer les partenariats avec Entour'âge, avec les résidences autonomie	sept-23 mandat suivant 2026

<p>Des propositions sur l'ensemble du territoire</p> <p>REAAP (Réseau d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents) créée en 2016 ; en veille depuis 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*réunions partenariales</li> <li>*groupes de travail</li> <li>*fiches projet sur des passerelles entre petite enfance et maternelle et sur des espaces parents dans les écoles</li> </ul> <p>L'échelle aggio pour le REAAP est vaste et rassemble des territoires avec des réalités différentes.</p>	<p>Une offre très diversifiée mais peu visible et peu connue</p> <p>Difficulté d'accès à l'information</p> <p>Manque de coordination et de pilotage des actions parentalité</p>	<p>Favoriser l'accès aux actions parentalité</p> <p>Structurer les propositions</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions.</p> <p>Développer des actions partagées</p>	<p>Coordination des actions parentalité</p> <p>Réseau parentalité</p>	<p>En cours</p> <p>A affiner, en lien avec les autres volets de la CTG (enfance, jeunesse, vie sociale, parentalité)</p>
<p><b>Développement durable</b></p>				
<p>Le nouveau décret petite enfance d'août 2021 qui impose une prise en compte et des objectifs de développement durable dans le projet social (avec 3 dimensions : sociale, économique et environnementale)</p>	<p>Une direction petite enfance qui met d'ors et déjà en œuvre ces dimensions, mais qui gagnerait à les mettre en valeur et à les structurer.</p>	<p>Réduire les déchets</p> <p>Garantir une alimentation saine</p> <p>Favoriser l'activité physique</p>	<p>Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)</p> <p>Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR</p> <p>Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures</p> <p>Inclure dans chaque projet un point développement durable</p>	<p>sept-23</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p><b>Au regard de tous ces éléments :</b></p>				
<p>Objectif</p>	<p>Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération</p> <p>Veiller au maintien de la qualité de l'accueil</p>			
<p>Propositions</p>	<p>Faire évoluer les missions du poste de coordination chargé de coopération qui pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*la mise en œuvre des actions transversales sur la Direction Petite Enfance</li> <li>*l'accompagnement pédagogique et des situations difficiles rencontrées par les professionnels</li> <li>*les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</li> <li>*un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</li> <li>*une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</li> </ul>			

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent projet d'établissement qui prendra effet à compter du 1er novembre 2024.

Un exemplaire du présent projet d'établissement est remis aux parents. Ceux-ci s'engagent à le respecter.

Le 22 juillet 2024

**Le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération,  
Maire de la Roche-sur-Yon  
Conseiller départemental de la Vendée**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned over the printed name of the signatory.